

FÉDÉRATION DE DORDOGNE
POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

25 MARS 2023



05 53 06 84 20

federation.peche.24@gmail.com

www.federationpechedordogne.fr





TABLE DES MATIÈRES

I

Commission "trésorerie et finances"

II

Commission "gestion des cours d'eau de 1ère catégorie"

III

Commission "gestion des cours d'eau de 2ème catégorie"

IV

Commission "gestion des plans d'eau"

V

Commission "promotion de la pêche et sensibilisation au milieu aquatique"

VI

Commission "communication et promotion du loisir pêche"

VII

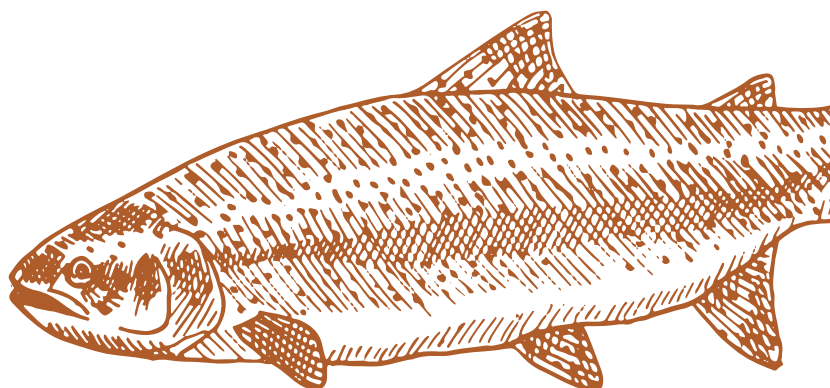
Commission "aménagements piscicoles et halieutiques"

VIII

Commission "poissons migrateurs"

IX

Rapport moral

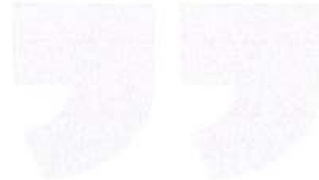


**FEDERATION DE PECHE PROTECTION MILIEU AQUATIQUE DE LA DORDOGNE
Association**

16 rue des Prés
24000 PERIGUEUX

Exercice clos le 31 décembre 2022

■ **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



FEDERATION DE PECHE PROTECTION MILIEU AQUATIQUE DE LA DORDOGNE

Association

16 rue des Prés
24000 PERIGUEUX

Exercice clos le 31 décembre 2022

■ **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION DE PECHE PROTECTION MILIEU AQUATIQUE DE LA DORDOGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de l'appréciation des principes comptables appliqués par l'association, nous avons été conduits à examiner les règles concernant l'évaluation des produits à recevoir.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'organe appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Pujols, le 10 mars 2023

@COM.AUDIT SUD,
PIERRE GUNDELWEIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

BILAN

FED DE LA DORDOGNE POUR LA PECHE

31/12/2022

BILAN 12/2022

	BRUT	A. & P	NET		MONTANT
Frais d'établissement	0	0	0	Fonds propres sans droit de reprise	
Frais de recherche et développement	0	0	0	Fonds propres statutaires	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	Fonds propres complémentaires	0
Concessions, brevets ...	0	0	0	Fonds propres avec droit de reprise	
Fonds commercial	0	0	0	Fonds statutaires	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	Fonds propres complémentaires	0
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0		0	Ecart de réévaluation & équiv.	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0	Réserves	
				Réserves statutaires ou contract.	913 665
Terrains	539 297	425 840	113 457	Réserves pour projet de l'entité	688 680
Constructions	1 295 653	1 197 155	98 498	Autres réserves	0
Installations techniques, matériel et outillage	238 203	213 999	24 204	Report à nouveau	0
Autres immo. corporelles	327 508	252 720	74 788	Résultat de l'exercice	55 006
Immobilisations en cours	450	0	450	Résultat sous contrôle de tiers	0
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0		0	Situation nette	1 657 351
				Fonds propres consommables	0
				Subventions d'investissement	13 899
				Provisions réglementées	0
Immobilisations corporelles	2 401 111	2 089 714	311 397	TOTAL FONDS PROPRES	1 671 250
Biens reçus par les legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	Fonds reportés liés aux legs ou donations	0
Participations	0	0	0	Fonds dédiés	0
Autres participations	0	0	0		
Créances rattachées	0	0	0		
Autres titres immobilisés	0	0	0	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	0
Prêts	18 654	0	18 654		
Autres immobilisations financières	0	0	0	Provisions pour risques	0
Immobilisations financières	18 654	0	18 654	Provisions pour charges	136 760
TOTAL IMMOBILISATIONS	2 419 765	2 089 714	330 051	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	136 760
COMPTE DE LIAISON	0		0	COMPTE DE LIAISON	0
Mat. 1ères, approvisionnements	20 833	0	20 833	Emprunts obligataires et assimilés	0
En cours de production de biens	0	0	0	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	111 095
En cours de production de services	0	0	0	Emprunts et dettes financières diverses	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0		
Marchandises	0	0	0	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 717
				Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0
Clients et comptes rattachés	0	0	0	Dettes des legs ou donations	0
Créances reçues par legs ou donations	0	0	0	Avances et acomptes reçus	0
Avances et acomptes versés	0		0		
Autres créances	498 309	0	498 309	Dettes fiscales et sociales	24 002
				Autres dettes	86 804
Valeurs mobilières de placement	994 340	0	994 340	TOTAL DETTES	286 618
Disponibilités	278 884	0	278 884		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 792 366	0	1 792 366	Produits constatés d'avance	47 624
				Ecart de conversion passif	0
Charges constatées d'avance	19 836		19 836		
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0		0		
Primes de remboursement des obligations	0		0	(1) Dont concours bancaires	0
Ecart de conversion actif	0		0	(2) Dont dettes financières CT	
TOTAL GÉNÉRAL	4 231 967	2 089 714	2 142 253	TOTAL GÉNÉRAL	2 142 253

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

BILAN

FED DE LA DORDOGNE POUR LA PECHE

31/12/2022

BILAN 12/2021

	BRUT	A. & P	NET		MONTANT
Frais d'établissement	0	0	0	Fonds propres sans droit de reprise	
Frais de recherche et développement	0	0	0	Fonds propres statutaires	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	Fonds propres complémentaires	0
Concessions, brevets ...	0	0	0	Fonds propres avec droit de reprise	
Fonds commercial	0	0	0	Fonds statutaires	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	Fonds propres complémentaires	0
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0	0	0	Ecart de réévaluation & équiv.	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0	Réserves	
				Réserves statutaires ou contract.	871 144
Terrains	516 115	414 926	101 189	Réserves pour projet de l'entité	688 680
Constructions	1 282 433	1 175 269	107 164	Autres réserves	0
Installations techniques, matériel et outillage	235 419	208 397	27 023	Report à nouveau	0
Autres immo. corporelles	309 508	242 058	67 449	Résultat de l'exercice	42 521
Immobilisations en cours	0	0	0	Résultat sous contrôle de tiers	0
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0	0	0	Situation nette	1 602 345
Immobilisations corporelles	2 343 475	2 040 650	302 825	Fonds propres consommables	0
				Subventions d'investissement	17 685
				Provisions réglementées	0
				TOTAL FONDS PROPRES	1 620 030
Biens reçus par les legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	Fonds reportés liés aux legs ou donations	0
Participations	0	0	0	Fonds dédiés	0
Autres participations	0	0	0		
Créances rattachées	0	0	0	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	0
Autres titres immobilisés	0	0	0		
Prêts	18 872	0	18 872	Provisions pour risques	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	Provisions pour charges	66 060
Immobilisations financières	18 872	0	18 872		
TOTAL IMMOBILISATIONS	2 362 347	2 040 650	321 697	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	66 060
COMPTE DE LIAISON	0	0	0	COMPTE DE LIAISON	0
Mat.ières, approvisionnements	11 000	0	11 000	Emprunts obligataires et assimilés	0
En cours de production de biens	0	0	0	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	110 837
En cours de production de services	0	0	0	Emprunts et dettes financières diverses	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 388
Marchandises	0	0	0	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0
				Dettes des legs ou donations	0
Clients et comptes rattachés	0	0	0	Avances et acomptes reçus	0
Créances reçues par legs ou donations	0	0	0	Dettes fiscales et sociales	42 352
Avances et acomptes versés	0	0	0	Autres dettes	83 559
Autres créances	492 039	0	492 039		
Valeurs mobilières de placement	856 750	0	856 750	TOTAL DETTES	281 137
Disponibilités	283 817	0	283 817	Produits constatés d'avance	0
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 643 606	0	1 643 606	Écart de conversion passif	0
Charges constatées d'avance	1 924	0	1 924		
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0	0	(1) Dont concours bancaires	0
Primes de remboursement des obligations	0	0	0	(2) Dont dettes financières CT	0
Écart de conversion actif	0	0	0		
TOTAL GÉNÉRAL	4 007 877	2 040 650	1 967 227	TOTAL GÉNÉRAL	1 967 227

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Résultat

FED DE LA DORDOGNE POUR LA PECHE

31/12/2022

RESULTAT 2022

	Exercice 12/2022	Exercice 12/2021	Ecart	Ecart
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	0	200	-200	-100,0%
Ventes de biens et services			0	
Ventes de biens	0	0	0	
			0	
Ventes de prestations de service	3 830	2 754	1 077	39,1%
			0	
Produits de tiers financeurs	0	0	0	
Concours publics et subventions d'exploitation	199 603	206 501	-6 898	-3,3%
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	0	0	
Ressources liées à la générosité du public	0	0	0	
Dons manuels	0	0	0	
Mécénats	0	0	0	
Legs, donations et assurances-vie	0	0	0	
Contributions financières	0	0	0	
Reprises sur provisions exploit.	0	0	0	
Transfert de charges exploit.	128 142	135 665	-7 522	-5,5%
Utilisations des fonds dédiés	0	0	0	
Autres produits	993 780	960 639	33 141	3,4%
Total I	1 325 355	1 305 758	19 597	
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	0	0	0	
Variation de stock march.	0	0	0	
Achat de matières premières et autres approv.	58 632	58 445	187	0,3%
Variation de stock mat.	3 119	-2 685	5 804	-216,2%
Autres achats et charges externes	267 428	321 078	-53 649	-16,7%
Aides financières	0	0	0	
Impôts taxes et versements assimilés	21 590	30 299	-8 710	-28,7%
Salaires et traitements	321 843	350 535	-28 692	-8,2%
Charges sociales	87 664	95 459	-7 795	-8,2%
Dotation amort. sur immobilisations	66 216	58 483	7 733	13,2%
Dotation prov. sur immobilisations	0	0	0	
Dotation sur actif circulant (1)	0	0	0	
Dotation pour risques et charges	0	0	0	
Report en fonds dédiés	0	0	0	
Autres charges	397 489	385 188	12 301	3,2%
Total II	1 223 981	1 296 803	-72 823	-5,6%
RESULTAT D'EXPLOITATION	101 375	8 955	92 419	1032,0%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations	0	0	0	
Produits des autres valeurs mobilières	0	0	0	
Autres intérêts et produits assimilés	3 585	40 742	-37 156	-91,2%
Reprise sur provisions financ.	0	0	0	
Transferts de charges financ.	0	0	0	
Différences positives de change	0	0	0	
Produits nets sur cessions de VMP	0	0	0	
Total III	3 585	40 742	-37 156	-91,2%
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amort. & prov.	0	0	0	
Intérêts & charges assimilées	0	1	-1	-100,0%
Différences négatives de change	0	0	0	
Charges nettes sur cessions de VMP	0	0	0	
Total IV	0	1	-1	-100,0%
RESULTAT FINANCIER	3 585	40 741	-37 156	
RESULTAT COURANT AV. IMPOTS	104 960	49 696	55 264	111,2%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits except. sur opérations de gestion	839	0	839	
Produits except. sur opérations en capital	11 786	3 786	8 000	211,3%
Reprises sur provisions excep.	0	50 036	-50 036	-100,0%
Transferts de charges excep.	0	0	0	
Total V	12 625	53 822	-41 197	-76,5%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges except. sur opérations de gestion	4 457	54 360	-49 903	-91,8%
Charges except. sur opérations en capital	0	0	0	
Dotations except. aux amort. & prov.	57 500	2 471	55 029	2226,8%
Total VI	61 957	56 831	5 126	9,0%
Participation des salariés	0	0	0	
Impôt sur les bénéfices	622	4 167	-3 545	-85,1%
RESULTAT NET	55 006	42 521	12 486	29,4%

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1-FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

2-CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

La fédération a pour objet :

- le développement durable de la pêche amateur, la mise en œuvre d'actions de promotion du loisir-pêche par toutes mesures adaptées, en cohérence avec les orientations nationales ;

- la protection des milieux aquatiques, la mise en valeur et la surveillance du domaine départemental.

Elle assure la collecte de la redevance pour protection du milieu aquatique et de la cotisation pêche et milieux aquatiques, soit directement auprès des AAPPMA, soit par l'intermédiaire du dispositif d'adhésion par internet mis à disposition des AAPPMA et géré par la Fédération nationale.

Elle définit et coordonne les actions des associations adhérentes concourant à cet objet.

La fédération peut être chargée de toute mission d'intérêt général en rapport avec son objet social.

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités

décrites au paragraphe précédent sont les suivants : pour la poursuite de ses objectifs, la fédération est chargée :

1° De participer à l'organisation et à la connaissance de la pratique de la pêche, à toutes les actions en faveur de la promotion et du développement du loisir pêche, en favorisant en particulier la réciprocité et en élaborant des orientations départementales en faveur du développement durable du loisir pêche.

2° De concourir au développement du tourisme et de l'activité économique du département.

3° De mener des actions d'information, de formation et d'éducation en matière de protection des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole et d'éducation à l'environnement, au développement durable et à la biodiversité.

4° De susciter et coordonner les activités des associations adhérentes, de les soutenir en leur apportant une assistance financière, technique et juridique, de veiller à la bonne exécution de leurs obligations statutaires et d'assurer sur le plan départemental toutes les liaisons nécessaires avec l'administration et de centraliser les informations. Elle pourra souscrire au dispositif d'adhésion par internet mis à disposition des AAPPMA et géré par la Fédération nationale.

5° De participer à la définition des orientations départementales de gestion des ressources piscicoles et notamment, participer à l'élaboration et à l'actualisation du schéma départemental de vocation piscicole, conformément à l'article L. 433-2 du code de l'environnement.

6° D'établir, si nécessaire, un plan départemental de protection et de gestion piscicole et de veiller à la compatibilité des plans de gestion des associations adhérentes avec ce plan.

7° De donner un avis aux autorités compétentes sur tout aménagement ou mesure susceptible de porter atteinte à la qualité des milieux aquatiques, à leurs peuplements piscicoles et à la pratique de la pêche, ainsi que sur la création de piscicultures et de proposer des mesures compensatoires si nécessaire.

8° De concourir à la police de la pêche et de veiller à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques, en particulier en participant à la répression du braconnage, à la lutte contre la pollution des eaux et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson, et en ouvrant en faveur du maintien dans les cours d'eau de débits garantissant la vie aquatique et la libre circulation des espèces piscicoles.

9° D'effectuer, sous réserve des autorisations nécessaires, tous travaux et interventions de mise en valeur piscicole, tels des inventaires piscicoles, la constitution de réserves, l'aménagement de frayères, des opérations de repeuplement, l'établissement de passes à poissons et, plus généralement, toute réalisation nécessaire à l'accomplissement du but qu'elle s'est fixé.

10° De détenir à titre onéreux ou gratuit, éventuellement dans le cadre des articles L. 432-1 et L. 435-5 du code de l'environnement, des droits de pêche qu'elle exploite dans l'intérêt des membres des associations adhérentes. Elle est alors assujettie aux mêmes obligations de protection et de gestion que ces associations pour les droits ainsi exploités.

11° D'assurer la récupération trimestrielle auprès des associations adhérentes du produit de la cotisation statutaire fédérale et de la cotisation pêche et milieux aquatiques ainsi qu'auprès des AAPPMA et, le cas échéant, dans les conditions fixées par la réglementation, de l'ADAPAEF, de la redevance pour protection du milieu aquatique prévue à l'article L. 213-10-12 du code de l'environnement.

12° De reverser à l'agence de l'eau concernée la redevance pour protection du milieu aquatique et à la Fédération nationale, la cotisation prévue à l'article L. 434-5 du code de l'environnement selon l'échéancier défini par cette dernière.

13° Dans le cadre du dispositif d'adhésion par internet susvisé, par dérogation aux 11° et 12° du présent arrêté, de recevoir le produit de la cotisation, déduction faite de la cotisation pêche et milieux aquatiques, et de reverser la redevance pour la protection du milieu aquatique à l'agence de l'eau et la cotisation revenant à l'AAPPMA.

14° D'associer à ses travaux les associations de pêche spécialisées.

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

REGLES ET METHODES COMPTABLES

3-REGLES ET METHODES COMPTABLES

Exercice clos le 31/12/2022

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Le total du bilan s'élève à 2 142 253 euros avant affectation du résultat de l'exercice.

Le bilan laisse apparaître *un bénéfice* de 55 006 euros

Les états de synthèse de l'Association pour l'exercice clos le 31/12/2022 ont été établis suivant les normes, principes et méthodes de l'ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 qui abroge le règlement 99-01 du CRC.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- * continuité de l'exploitation ;
- * permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- * indépendance des exercices ;

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations versées à l'association est de les constater à l'encaissement.

4-IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
Matériel et outillage	3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	3 à 5 ans

5-CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Exercice clos le: 31/12/2022

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Immo. fin exercice	Rééval.Lég V. or. fin exerc
		Rééval ex	Acquis. Cré	Par virement	Par cession		
Frais d'établissement de recherche et développement Fonds commercial	TOTAL 1						
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL 2						
Terrains	56 538		11 725			68 264	
Constructions - Sur sol propre	1 282 433		24 677			1 307 110	
- Sur sol autrui							
- Installations générales et agencements	459 577					459 577	
Installations techniques matériel outillage							
Autres immobilisations corporelles:							
Installations générales					17 152	185 068	
Matériel de transport	167 068		35 152			238 203	
Matériel et outillage	235 419		2 783			65 937	
Matériel de bureau et mobilier	65 937		0			76 503	
Agencements divers	76 503					450	
Emballages récupérables			450				
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes	TOTAL 3	0	74 788	0	0	2 401 111	
Participations évaluées par équivalence							
Autres participations							
Autres titres immobilisés	18 872		0		218	18 654	
Prêts et autres immobilisations financières	18 872	0	0	0	218	18 654	
TOTAL 4							
TOTAL GENERALE (1+2+3+4)	2 362 347	0	74 788	0	17 370	2 419 765	

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

2

ETAT DES PROVISIONS

Exercice clos le: 31/12/2022

NATURE DES PROVISIONS	DEBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
<i>Provisions pour risques et charges</i>	66 060	70 700	0	136 760
- Provisions pour retraites	66 060			66 060
- Provision MSA	0	20 700		20 700
- Provision pour gros travaux	0	50 000		50 000
<i>Provisions pour dépréciation des stocks</i>				
<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>				
<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>				
TOTAL GENERALE (I+II+III+IV)	66 060	70 700	0	136 760

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Exercice clos le: 31/12/2022

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES (Cadre A)		Mont. Amort. debut exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Mont. Amort. fin de l' exercice
Frais d'établissement de recherche et développement	TOTAL 1				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL 2				
Terrains					
Constructions - Sur sol propre		1 175 269	21 886		1 197 155
- Sur sol autrui					
- Installations générales et agencements		414 926	10 915		425 840
Installations techniques matériel outillage					
Autres immobilisations corporelles:					
Installations générales					
Matériel de transport		108 736	24 483	17 152	116 068
Matériel et outillage		208 397	5 602		213 999
Matériel de bureau et mobilier		56 819	3 330		60 149
Agencements divers		76 503			76 503
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	TOTAL 3	2 040 650	66 216	17 152	2 089 714
Participations évaluées par équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL 4				
TOTAL GENERALE (1+2+3+4)		2 040 650	66 216	17 152	2 089 714

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES (Cadre B)	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouv.Aff. (Cadre C)	
	Amorts.linéaires	Amorts.dégressifs	Amorts.excepts	Provisions pour amort dérogatoire Dotations	Reprises
Frais d'établissement de recherche et développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions - Sur sol propre	21 886				
- Sur sol autrui					
- Installations générales et agencements	10 915				
Installations techniques matériel outillage					
Autres immobilisations corporelles:					
Installations générales					
Matériel de transport	24 483				
Matériel et outillage	5 602				
Matériel de bureau et mobilier	3 330				
Agencements divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	TOTAL 3	66 216			
Participations évaluées par équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL 4				
TOTAL GENERALE (1+2+3+4)		66 216	0	0	0

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES ET DES CREANCES

Exercice clos le: 31/12/2022

(Cadre A) ETAT DES CREANCES		Montant brut	Echéances	
			à moins 1 an	à plus 1 an
Actif circulant	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	18 654	18 654	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	493 154	493 154	
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat et autres collectivités publiques			
	Impôts sur le bénéfice			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts et taxes			
	Divers			
	Groupes et associés			
Débiteurs divers	5 155	5 155		
Charges constatées d'avances	19 836	19 836		
TOTAUX		536 799	536 799	0
Renvois	Dont: - prêts accordés au cours exercice - remboursements obtenus en cours exercice Prêt et avances consentis aux associés			

(Cadre B) ETAT DES DETTES		Montant brut	Echéances	
			à moins 1 an	à plus 1 an
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à moins 2 ans				
Emprunts et dettes à plus 2 ans				
Emprunts et dettes financières		111 095	111 095	
Fournisseurs et comptes rattachés		64 717	64 717	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		21 171	21 171	
Etat et autres collectivités publiques				
Impôts sur le bénéfice				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts et taxes		2 831	2 831	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupes et associés				
Créditeurs divers		86 804	86 804	
Produits constatés d'avances		47 624	47 624	
TOTAUX		334 243	334 243	0
Renvois	Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice Emprunts et dettes auprès des associés			

DOCUMENTS VISES par

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Exercice clos le: 31/12/2022

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes etb de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	0
Dettes fiscales et sociales	7 572
Autres dettes	
Total	7 572

Les charges à payer sont constituées essentiellement des congés payés et des charges sociales sur les congés payé ainsi que des charges sociales MSA.

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance	19 836
Total	19 836

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	493 154
Disponibilités	0
Total	493 154

Produits constatés d'avances	Montant
Produits constatés d'avances	47 624
Total	47 624

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

FONDS PROPRES

Exercice clos le: 31/12/2022

NATURE DES FONDS PROPRES	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN EXERCICE
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise (dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des bien renouvelables)				
Ecart de réévaluation				
Réserves	1 559 824	42 521	0	1 602 345
Report à nouveau				
<i>Sous-total situation nette I</i>	1 559 824	42 521	0	1 602 345
AUTRES FONDS PROPRES				
Fonds propres avec droit de reprise				
- Apports	0	0		0
- Legs et donations				
- Résultats sous contrôle de tiers financerus				
Ecart de réévaluation				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	17 685		3 786	13 899
Provisions réglementées				
Droits des popriétaires (commodat)				
<i>Sous-total des autres fonds propres II</i>	17 685	0	3 786	13 899
TOTAL GENERAL (I+II)	1 577 509	42 521	3 786	1 616 244

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANALYSE DU CA ET DES RESSOURCES

Exercice clos le: 31/12/2022

Les ressources de l'association au titre de l'exercice se composent des éléments suivants:

Nature des ressources	Montant
Prestations facturées	3 830
Aides FNNP	232 642
publications	3 300
Production poissons	172 379
gestion cartes	350 916
cotisations matériels	9 697
Part initiation halieutique	7 183
cotisations nettoyage	46 835
Cotisations cartes plan eau	23 320
Cotisations club halieutique	110 101
Péréquation AAPPMA	22 490
remb frais divers	14 917
transferts de charges	128 142
subvention agence de l'eau	199 603
Total	1 325 355

EFFECTIF/ENGAGEMENT DE RETRAITE

Exercice clos le: 31/12/2022

Ventilation par catégorie de l'effectif moyen

CATEGORIE	EFFECTIF
CDI	11
CDD	
Apprenti	
Contrat unique d'insertion	
Emploi d'avenir	
TOTAL	11

Engagements en matière de pensions et retraites

l'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
A la clôture, la provision est estimée à 66 060,34 euros.

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Contributions volontaires

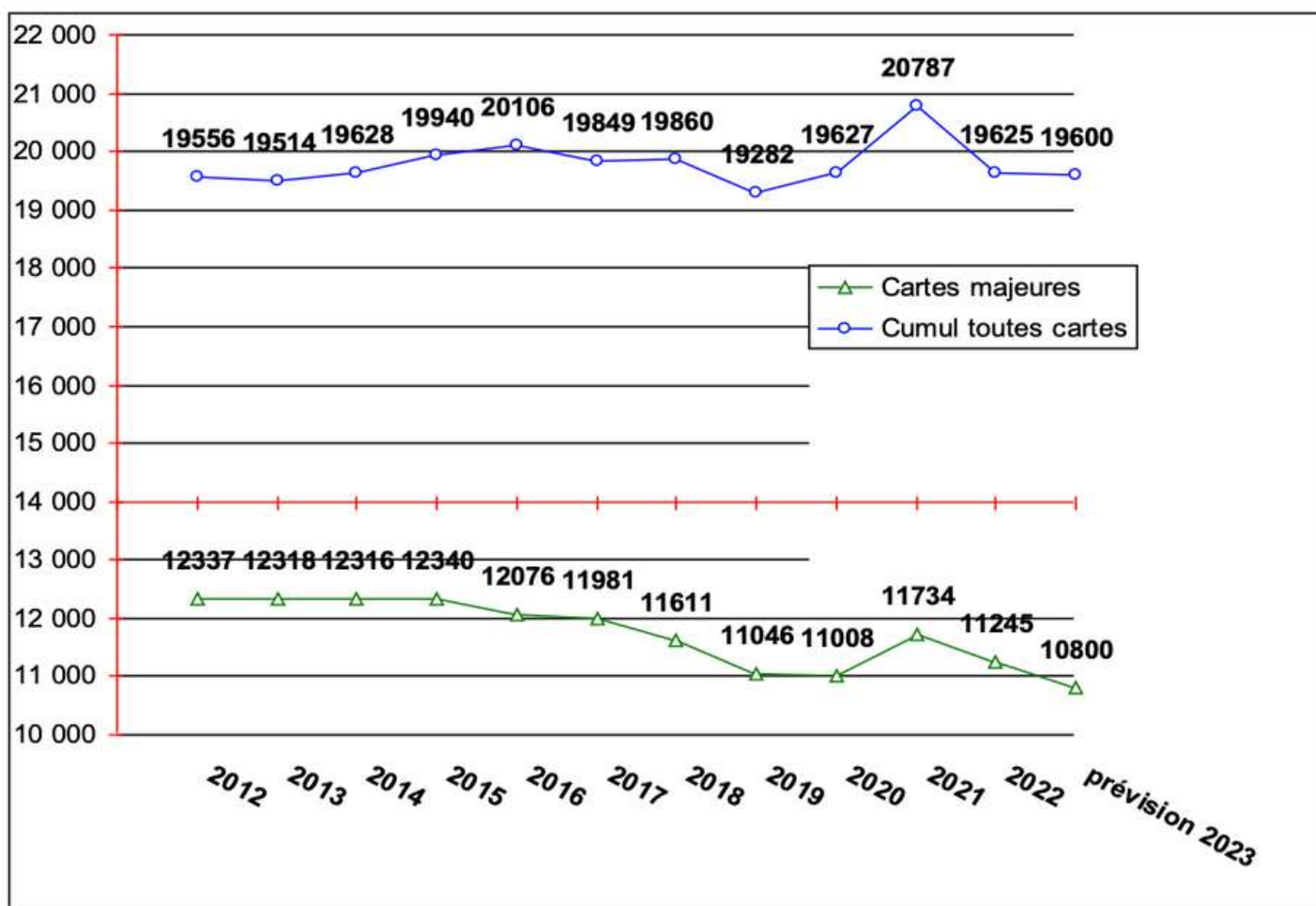
Exercice clos le: 31/12/2022

Répartition par nature de produits	31/12/2022	31/12/2021
<i>Dons en nature</i>	0	0
<i>Prestations en nature</i>	0	0
Bénévolat	53 100	0
TOTAL	53 100	0
Répartition par nature de charges	31/12/2022	31/12/2021
Secours en nature	0	0
Mise à disposition gratuite de biens	0	0
Prestations	0	0
Personnel bénévole	53100	0
TOTAL	53100	0

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Produits	
Cotisations adhérents	484 337 €
Autres cotisations affectées aux AAPPMA	86 205 €
Aides destinées aux actions fédérales	235 942 €
Productions internes fédérales (poissons, pêches électriques...)	294 029 €
Subventions (organismes publiques)	199 603 €
Remboursement frais et transfert charges	25 239 €
Produits financiers	3 585 €
Exceptionnel	12 625 €
Total recettes	1 341 565 €
Charges	
Achat poissons aliments traitements	61 751 €
Fournitures (EDF - Carburants, fournitures de bureau...)	64 506 €
Charges affectées par la fédération aux AAPPMA	396 682 €
Frais généraux	203 729 €
Impôts et taxes	22 211 €
Frais de personnel (salaires + charges sociales)	409 507 €
Dotations aux amortissements et provisions	123 716 €
Exceptionnel	4 457 €
Total Dépenses	1 286 559 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	+ 55 006 €

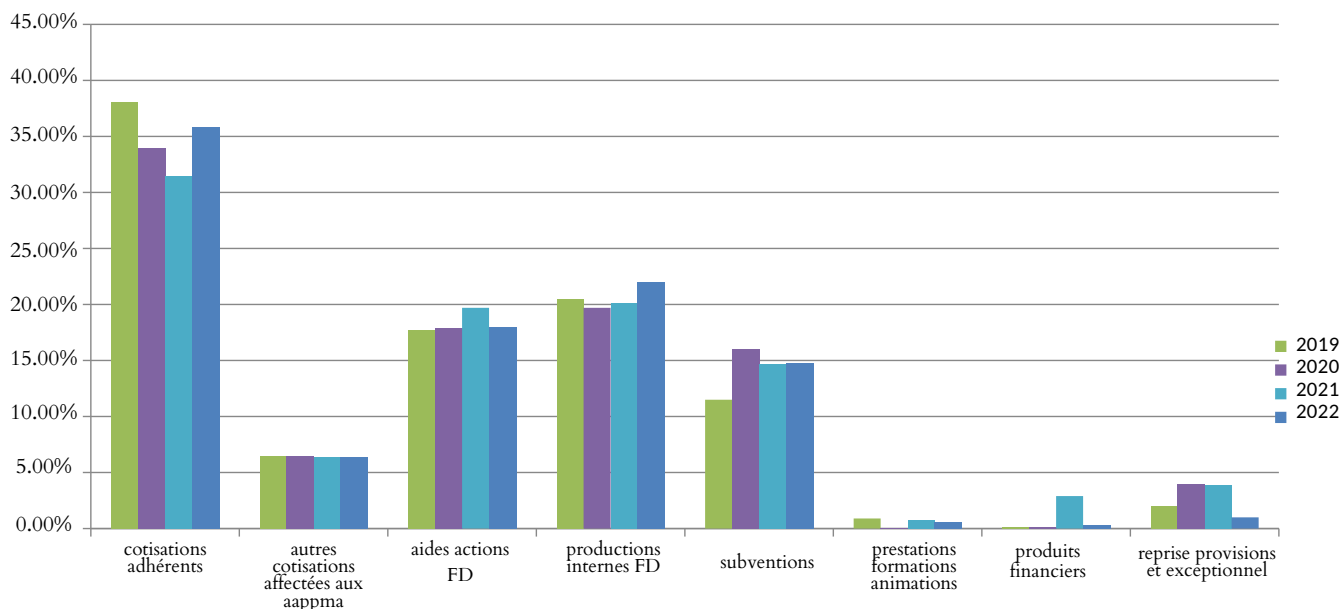
• Evolution des effectifs de pêcheurs



• Comparatif produits / charges

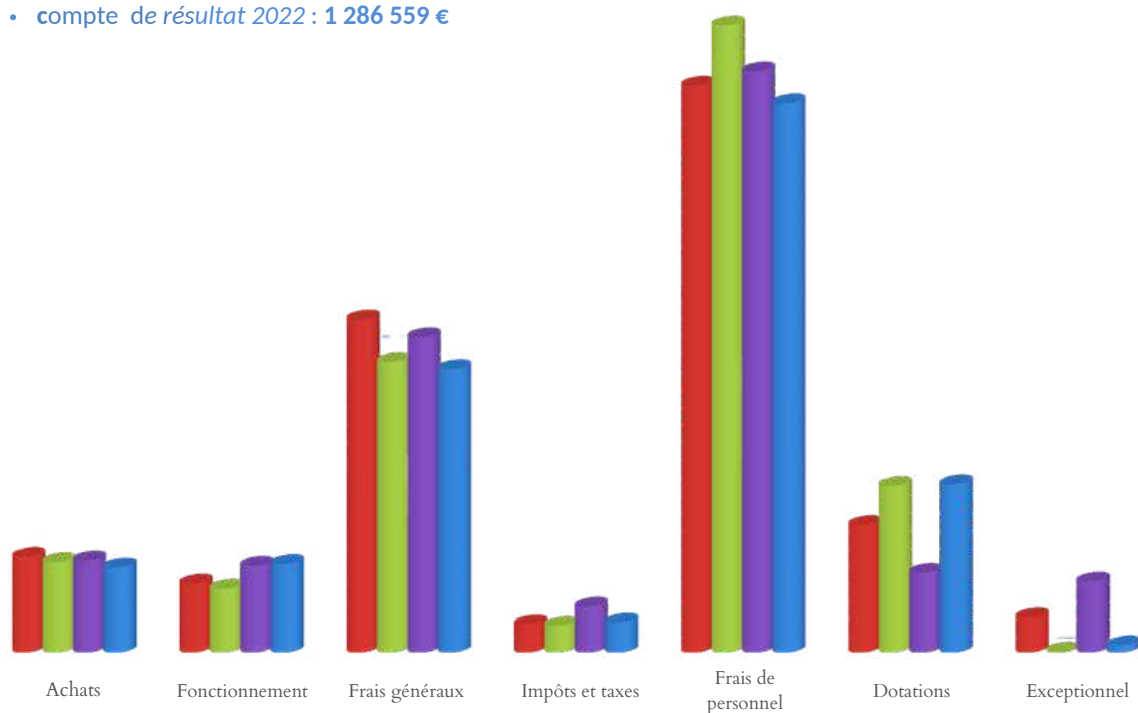
PRODUITS 2019 – 2020 – 2021 – 2022

- *Compte de résultat exercice 2019 : 1 328 166 €*
- *Compte de résultat exercice 2020 : 1 291 298 €*
- *Compte de résultat exercice 2021 : 1 404 116 €*
- *Compte de résultat exercice 2022 : 1 341 565 €*



CHARGES 2019 – 2020 – 2021 – 2022

- *compte de résultat 2019 : 1 270 147 €*
- *compte de résultat 2020 : 1 206 688 €*
- *compte de résultat 2021 : 1 361 595 €*
- *compte de résultat 2022 : 1 286 559 €*



REPARTITION FINANCIERE DES PRODUITS DE LA CARTE DE PECHE 2023							
CARTES	Carte interfédérale personne majeure et carte personne majeure	Carte personne mineure	carte hebdomadaire	carte découverte (moins de 12 ans)	Carte journalière	Carte découverte femme	
part fédérale	27,00 €	12,30 €	12,00 €	2,00 €	7,85 €	12,50 €	
part AAPPMA	9,00 €	6,00 €	6,30 €	1,00 €	2,75 €	6,00 €	
MONTANTS DES COTISATIONS REVERSES PAR LA FDAAPPMA PAR TYPE DE CARTE							
aménagement	3,45 €		1,70 €	2,00 €		1,70 €	
Initiation halieutique	0,60 €	0,50 €		0,50 €		0,60 €	
péréquation	2,00 €						
équipement internet	0,75 €		0,50 €	0,50 €			
TOTAL	6,80 €	0,50 €	2,20 €	3,00 €		2,30 €	
MONTANTS DES COTISATIONS PECHE MILIEU AQUATIQUE (CPMA) (avec détail RMA (redevance milieu aquatique)							
CPMA	37,20 €	3,20 €	13,50 €	1,00 €	4,40 €	15,20 €	
Dont Agence de l'eau (RMA)	(RMA 8,80 €)		(RMA 3,80 €)		(RMA 1 €)	(RMA 8,80 €)	
MONTANTS INTERNES FDAAPPMA AFFECTES AUX AAPPMA							
	PRODUCTION INTERNE FD CESSION POISSONS			172 379 €			
	LOCATIONS BAUX DE PECHE			14 523 €			



Fédération de la Dordogne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

L'an deux mille vingt-trois le mardi 14 mars à 14 heures.

- Nous, Messieurs **Pierre JOUSSELY** et **Patrick MARCETEAU**, vérificateurs aux Comptes de la Fédération de DORDOGNE pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, nous sommes réunis au siège de celle-ci, 16 rue des Prés, à PERIGUEUX, pour y exercer la mission que vous nous avez confiée.
- En ses bureaux, et en présence de Monsieur **Jean-Michel RAVAILHE** Président, de Monsieur **Alain DALY** Trésorier et de Monsieur **Jean-Christophe BOUT** Directeur.
- Nous avons tout d'abord procédé à un examen général du système comptable utilisé et examiné les divers documents qui nous ont été présentés.
- Dans un deuxième temps, nous avons effectué des pointages et sondages parfois approfondis des divers comptes qui forment le compte de gestion ainsi que le bilan.
- De tout cela, il résulte que toutes les écritures sont appuyées des pièces justificatives et la commission ne formule aucune observation.
- Pas de remarque non plus sur les comptes de trésorerie dont les fonds disponibles ne restent pas improductifs.
- Les dettes figurant au passif du bilan sont normales et justifiées. Il en est de même pour les provisions.

Le résultat net de l'exercice 2022 se monte à + **55 006,25 €**

En foi de quoi, en l'absence d'irrégularité constatée, nous donnons quitus au trésorier pour la gestion de l'exercice 2022.

Fait à Périgueux, le 14 mars 2023

et avons signé,

M. Pierre JOUSSELY

M. Patrick MARCETEAU

• Présentation du résultat financier 2022

Je veux tout d'abord vous remercier pour votre bénévolat qui dorénavant apparaît dans nos comptes annuels, certes cela est symbolique d'un point de vue comptable, mais important vis à vis de nos financeurs qui peuvent ainsi apprécier notre maillage territorial et la puissance de notre réseau.

Revenons à nos comptes. Ils ont été certifiés par le commissaire aux comptes il y a quelques jours courant février. Ils se caractérisent par un compte d'exploitation quasiment à l'équilibre avec un solde positif d'environ 50 000 €. Ce solde est sensiblement le même que les années précédentes. Les grandes masses budgétaires restent les mêmes et au même niveau. Il faut ici remercier le bureau et le conseil d'administration pour la pertinence des investissements et la vigilance qu'ils apportent aux dépenses courantes.

Mais aussi le travail journalier de Marie-Claire Monteil et du directeur Jean-Christophe BOUT. Depuis quelques jours Alain DELMONT a été élu trésorier adjoint, également responsable des travaux, il aura tous les éléments pour proposer des investissements judicieux.

La vigilance est le maître mot pour les années à venir, l'inflation est bien là, le pouvoir d'achat de nos concitoyens baisse et nos adhérents n'augmentent pas. Une satisfaction toutefois, grâce au travail du personnel fédéral, les subventions restent stables : le département, la région et l'Agence de l'Eau nous soutiennent toujours aussi activement.

• Présentation du budget prévisionnel et investissements 2023

Produits	
Cotisations adhérents	483 000 €
Autres cotisations affectées aux AAPPMA	85 000 €
Aides destinées aux actions fédérales	251 300 €
Productions internes fédérales (poissons, pêches électriques...)	292 000 €
Subventions (organismes publiques)	160 000 €
Prestations formations et animations	8 500 €
Remboursement frais et transfert charges	18 000 €
Produits financiers	4 000 €
Exceptionnel	11 786 €
Total recettes	1 313 586 €
Charges	
Achat poissons aliments traitements	82 000 €
Fournitures (EDF - Carburants, fournitures de bureau...)	61 000 €
Charges affectées par la fédération aux AAPPMA	392 000 €
Frais généraux	212 612 €
Impôts et taxes	24 000 €
Frais de personnel (salaires + charges sociales)	464 000 €
Dotations aux amortissements et provisions	65 000 €
Exceptionnel	0 €
Total Dépenses	1 300 612 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	+ 12 974 €

• Investissements prévisionnels 2023

◇ SITE DE MOULEYDIER :

OBJET	MONTANT €
Mur partie basse	10,000.00€
Portail pisciculture	2,000.00€
Aérateur	1,000.00€
TOTAL	13,000.00€

◇ SITE DE VALOJOUX :

Pose du portail accès pisciculture	4,000.00€
Appentis bois pour animations & scolaires	2,500.00€
Remorque plateau	4,000.00€
Reprise du bassin n° 10	6,408.00€
Rénovation sdb	1,500.00€
Rénovation cuisine	1,200.00€
Volet roulant	1,800.00€
TOTAL	21,408.00€

◇ SIEGE FEDERAL :

Aménagement cours intérieur FD côté cuisine	5,000.00€
Aménagement annexe pédagogique	20,000.00€
TOTAL	25,000.00€

◇ COMMUNICATION/VIDEOS :

IPAD pro x2	3,500.00€
Vidéo projecteur portable	700.00 €
TOTAL	4,200.00€

◇ VEHICULE SIEGE FEDERAL :

Dacia Sandero	16,490.00€
---------------	------------

TOTAL INVESTISSEMENT 2023

80,098.00 €

"GESTION DES COURS D'EAU DE 1ÈRE CATÉGORIE"

PRÉSENTÉ PAR M. DIDIER BEDRINE

• REPEUPLEMENT EN JUVENILES DE TRUITE FARIO DE SOUCHES LOCALES

En 2022, notre production d'alevins de truites de souches locales s'est déroulée de façon satisfaisante à la pisciculture fédérale de Mouleydier. Ainsi ce sont plus de 900 000 jeunes truites qui ont rejoint les cours d'eau salmonicoles du département. Elles ont été fournies gracieusement par notre Fédération aux AAPPMA du Périgord à différents stades de développement : œufs embryonnés (50 000 unités), alevins à résorption de vésicule (390 000 unités) et alevins âgés de 6 à 12 semaines (480 000 unités).

Ces poissons sont issus des géniteurs sauvages provenant directement des cours d'eau de notre département. Ils sont produits selon un protocole scientifiquement et sanitaire très encadré qui nous a permis jusqu'à présent de soutenir de façon efficace et raisonnée les populations de salmonidés sauvages.



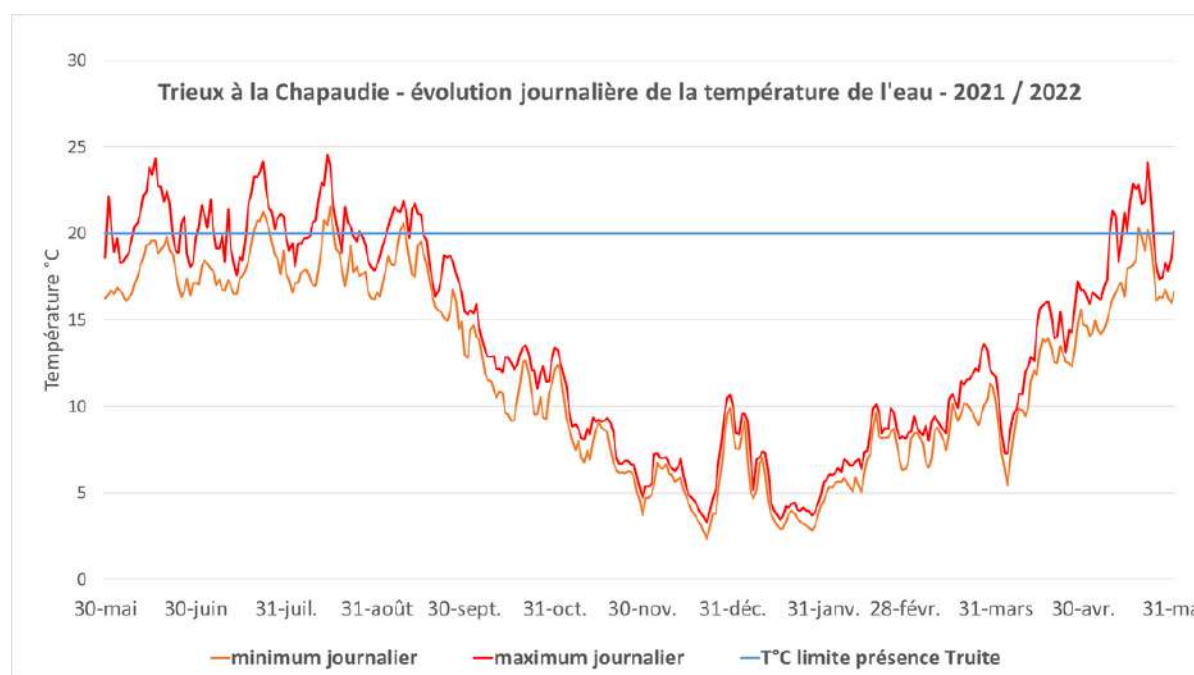
Jeunes truites fario âgées de 4 semaines

● EVOLUTION CLIMATIQUE ET INVENTAIRES PISCICOLES

Hydrologiquement et thermiquement l'année 2022 fut particulièrement sèche et chaude. Ces conditions, que nous rencontrons malheureusement de façon de plus en plus récurrente, sont particulièrement défavorables au maintien en bon état des écosystèmes aquatiques salmonicoles.

Des sondes de relevés de température que nous avons disposées au sein de cours d'eau de première catégorie piscicole, nous montrent que les pics de températures atteignent régulièrement la barre des 25°C qui est considérée comme létale pour les poissons (truite, vairon, loche, chabot) colonisant théoriquement ces milieux.

Ce phénomène est d'autant plus marqué que des aménagements anthropiques viennent aggraver la situation : plans d'eau, seuils de moulin, pompages, pertes karstiques liées à des curages....



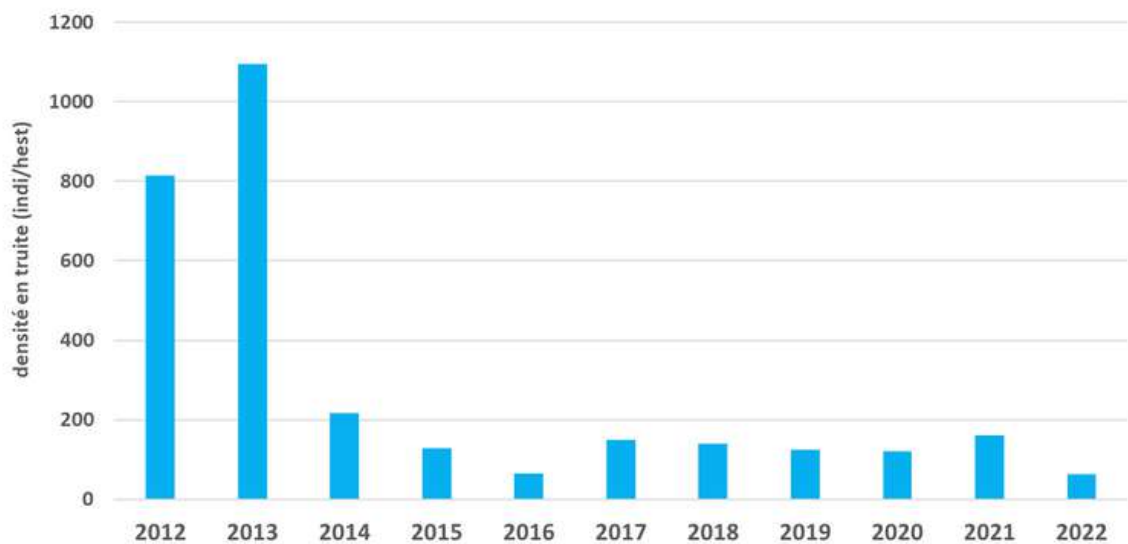
Au fil des ans, à travers l'historique d'inventaires piscicoles dont nous disposons, nous pouvons observer un recul des populations de salmonidés sur nos cours d'eau périgordins que ce soit d'un point de vue spatial ou encore des densités rencontrées.

Les histogrammes présentés ci-dessous illustrent ce phénomène au sein de différents bassins versants où des pêches électriques sont réalisées annuellement, sur une même station, depuis une dizaine d'années.

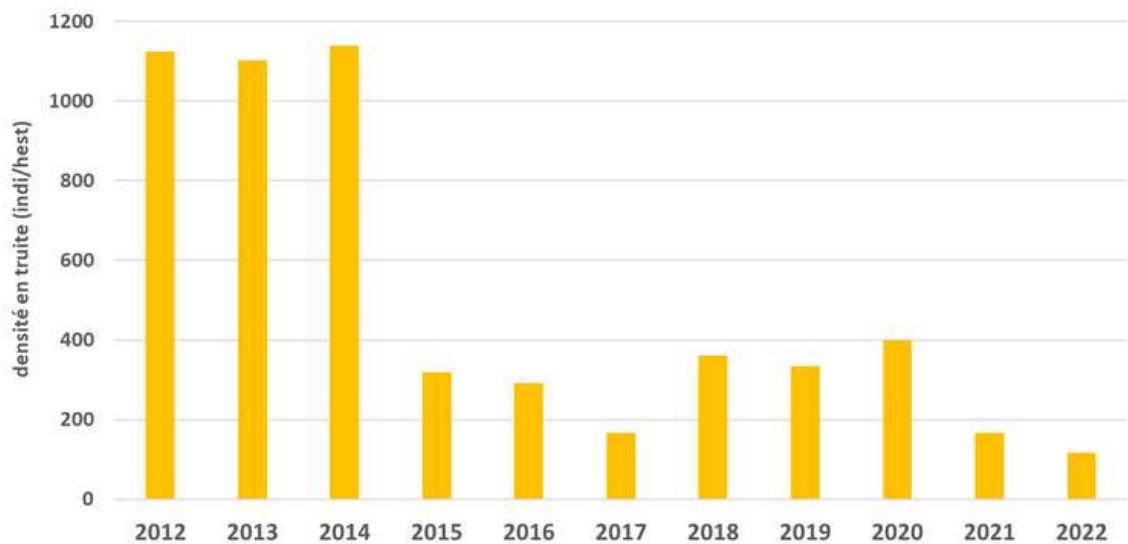
Evolution des densités de truite fario sur le Bandiat à St Martial



Evolution des densités de truite fario sur l'Isle à Montardy



Evolution des densités de truite fario sur la Loue à Gandumas



Toutefois, la nature étant dans une certaine mesure résiliente, les inventaires piscicoles réalisés à l'automne 2022 ont montré que certains cours d'eau présentent encore des densités de truites assez conséquentes. La présence de juvéniles est particulièrement notable surtout sur les secteurs les moins impactés par des aménagements perturbateurs.

• **DES AMENAGEMENTS COMPENSATEURS EFFICACES**

Face à ce constat plutôt inquiétant, il ne faut pas baisser les bras. En effet, des travaux ambitieux de restauration des milieux peuvent aider à limiter voire à enrayer ce phénomène.

Ainsi, nous avons pu constater que certains types de travaux étaient particulièrement efficaces en vue d'une restauration de la thermie de l'eau et des habitats piscicoles permettant le maintien et ou le développement des populations de truites :

- Effacements de plans d'eau ;
- Dérivations de plans d'eau ;
- Mises en place de dispositifs de restitution d'eau froide ;
- Arasements de seuils ;
- Recharges granulométriques.



• UNE POLITIQUE DE REPEUPLEMENT NECESSAIREMENT EVOLUTIVE

Dans ce contexte de modification thermique des milieux salmonicoles nous venons de voir que le maintien de populations de salmonidés est parfois compromis sur certaines portions de rivières pourtant classées en première catégorie piscicole.

En conséquence, il est de notre devoir d'adapter le plus finement possible notre gestion piscicole notamment concernant les repeuplements réalisés au moyen de juvéniles de truite de souches locales. Il n'apparaît pas judicieux de continuer à introduire des poissons dans des milieux où leur survie est particulièrement difficile.

En partenariat avec nos AAPPMA, relais de terrain indispensables, un travail conséquent d'analyse des données dont nous disposons va être très rapidement engagé afin d'établir un plan de gestion adapté aux nouvelles réalités des écosystèmes aquatiques concernés. Ce sera d'ailleurs un des sujets majeurs abordés lors des réunions de secteurs de l'automne prochain.



"GESTION DES COURS D'EAU DE 2ÈME CATÉGORIE"

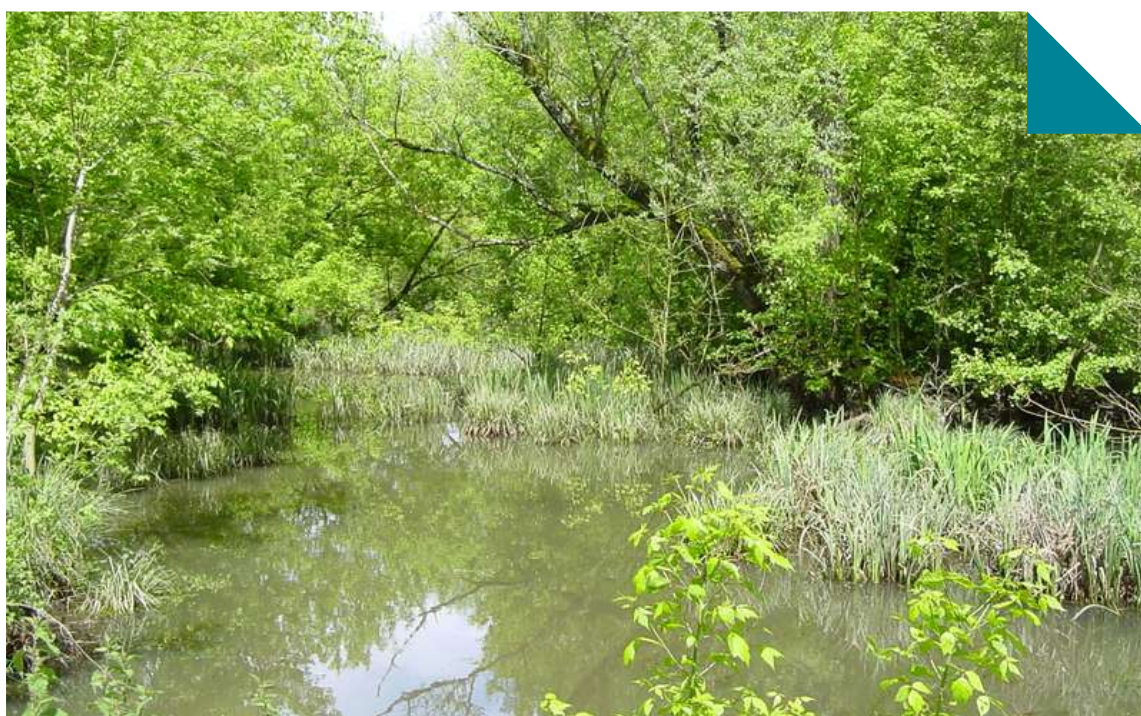
PRÉSENTÉ PAR M. FREDERIC MARRE

Même si, par nature, les écosystèmes de deuxième catégorie piscicole sont moins sensibles que ceux de première catégorie, ils ont quand même été notablement affectés au niveau thermique et hydrologique par les conditions climatiques extrêmes que nous avons rencontrées en 2022. Cette évolution, qu'on annonce structurelle, va donc modifier en profondeur les milieux aquatiques de nos grands cours d'eau. Il convient dès à présent d'essayer, par nos actions (préservations, restaurations, repeuplements...) de limiter et d'accompagner ce bouleversement auquel nous sommes bien vite confrontés !

• CONNAISSANCE ET RESTAURATION DES BRAS MORTS

Du fait des trop nombreux aménagements anthropiques imposés aux cours d'eau (endiguements, chenalisations, extractions de granulats...), les bras morts présentent depuis longtemps une tendance marquée à la disparition sur l'ensemble de notre réseau hydrographique.

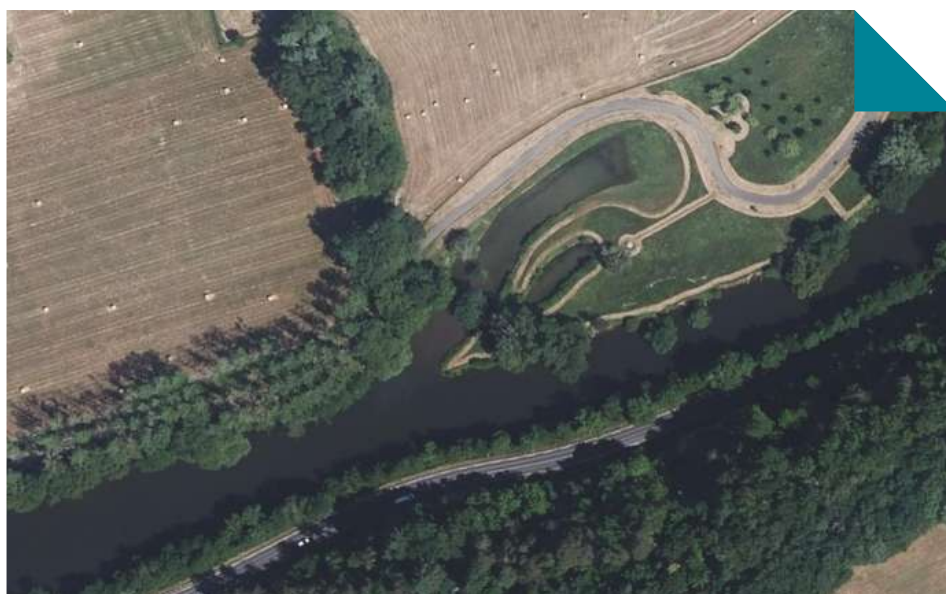
En effet, la réduction drastique de la dynamique fluviale engendrée par ces aménagements a rapidement conduit au comblement des bras morts existants et à l'impossibilité qu'il s'en crée de nouveaux.



Bras mort en cours de comblement sur l'Isle à St Médard de M.

Pourtant, ces annexes hydrauliques sont indispensables au bon fonctionnement des écosystèmes cyprinicoles au sein desquels elles jouent plusieurs rôles fondamentaux :

- zones de reproduction privilégiées pour de nombreuses espèces de poissons, d'amphibiens, d'insectes et d'oiseaux ;
- zones de grossissement pour de nombreux juvéniles de poissons, d'amphibiens, d'insectes et d'oiseaux ;
- zones de refuge pour la faune aquatique en période de crue ;
- zones de refuge contre la prédation des oiseaux piscivores ;
- zones d'expansion des crues limitant la montée brutale des eaux ;
- zones d'épuration permettant d'améliorer la qualité de l'eau ;
- zones humides permettant le stockage de l'eau et sa restitution en période d'étiage.



Bras mort renaturé sur l'Isle au lieu-dit "Rivière" à Trélissac

C'est pourquoi, depuis maintenant une vingtaine d'années, plusieurs maîtres d'ouvrages ont œuvré pour la restauration de ces milieux remarquables. Des chantiers conséquents ont notamment été réalisés en 2022 dans le cadre du programme européen Life (bras morts de Borgne de la Dame à Carlux et ancienne gravière de Gaule à Veyrignac). Ce programme porté par l'établissement public de bassin EPIDOR devrait permettre la restauration d'une demi-douzaine de bras morts sur la Dordogne entre Cazoulès et Calés d'ici la fin de l'année 2026.

• REPEUPLEMENT DES COURS D'EAU

Dans un but à la fois piscicole mais aussi halieutique, notre fédération opère, chaque année, des repeuplements visant à pallier les problèmes de reproduction naturelle liés au mauvais fonctionnement des écosystèmes. Ces opérations sont déterminées à l'automne en fonction du recrutement annuel en juvéniles observé sur chaque grand bassin versant.

Ces repeuplements concernent essentiellement le brochet mais aussi le black-bass, la carpe et le sandre. Ils sont réalisés uniquement au moyen d'individus juvéniles qui présentent des meilleures capacités d'adaptation au milieu par rapport à des poissons adultes qui sont marqués depuis plus longtemps par leurs conditions d'élevage.

Ainsi, en 2022, ce sont 1 500kg de brochets, 400kg de sandres, 400kg de black-bass et 300kg de carpes qui ont rejoint les cours d'eau de deuxième catégorie piscicole du département.



• DYNAMIQUE ET GESTION DES POPULATIONS DE SILURES

Présent dans la Dordogne bergeracoise depuis plus de 30 ans, le silure a désormais colonisé quasiment tous les cours d'eau cyprinicoles du Périgord ainsi qu'une bonne partie des plus grands plans d'eau.

C'est un grand poisson carnassier opportuniste avec une grande adaptabilité alimentaire. Il peut mesurer plus de 2.5m de longueur et vivre plus d'une quarantaine d'années. Son arrivée n'a donc pas été sans conséquence sur les dynamiques des populations de poissons des écosystèmes qu'il colonise.

Toutefois, les études réalisées sur l'espèce (notamment étude EPIDOR sur la Dordogne) semblent démontrer que même s'il peut avoir un impact sur la structuration des peuplements piscicoles, il ne pourrait pas être à l'origine de la mise en danger des espèces de poissons sédentaires qu'il côtoie.



Plus récemment, il a été mis en cause dans le cadre de la raréfaction des poissons migrateurs amphihalins sur l'axe Dordogne / Garonne notamment pour une prédation importante sur ces espèces au pied des ouvrages transversaux.

Une expérimentation de régulation de l'espèce au niveau des barrages du bergeracois est d'ailleurs en place depuis 2020. Les premiers rapports d'étude montrent que le nombre de poissons capturés aux filets et aux cordeaux n'est pas très conséquent compte tenu de l'effort de pêche déployé et que l'impact de cette régulation sur les populations de poissons migrateurs est difficilement quantifiable voire insignifiante.

Quoiqu'il en soit, le silure est déjà bien implanté au sein de nos cours d'eau et comme c'est un poisson, particulièrement prolifique, qui affectionne les eaux chaudes, le changement climatique devrait encore favoriser son expansion.

En termes de régulation de l'espèce, il faut être réaliste, des opérations ponctuelles de vidanges de plans d'eau ou de prélèvements ciblés sont envisageables mais elles resteront anecdotiques du point de vue de la dynamique de l'espèce à l'échelle de notre département. Le silure est donc sûrement présent chez nous pour longtemps, il va falloir apprendre à vivre avec....

• NOUVELLE REGLEMENTATION DE LA PECHE DU BLACK-BASS

Poisson originaire d'Amérique du Nord, le black-bass a été introduit en France il y a environ 80 ans et s'y est implanté assez modestement. Poisson de sport à forte valeur halieutique, il fait l'objet dans notre département d'attentions particulières depuis plusieurs années : dates de fermeture spécifique de la pêche, taille réglementaire minimale de capture élevée (40 cm), empoissonnements conséquents issus de la pisciculture fédérale de Valojoux, mises en place de parcours de pêche spécifiques.

Afin de dynamiser encore les populations de nos cours d'eau et de favoriser la capture de gros spécimens, très prisés par les pêcheurs, nous envisageons de demander, pour l'année 2024, que la remise à l'eau de tous les black-bass capturés soit obligatoire sur l'ensemble du domaine public fluvial du département de la Dordogne.



"GESTION DES PLANS D'EAU"

PRÉSENTÉ PAR M. FREDERIC MARRE

Les conditions climatiques particulièrement chaudes et sèches rencontrées au cours de l'année passée ont impacté notablement la pratique halieutique ainsi que la gestion de nos plans d'eau périgordins. Toutefois même si elles ont parfois été peu aisées à mettre en œuvre, les actions ont été nombreuses et diversifiées comme en témoigne la synthèse présentée ci-dessous :

- **BILAN 2022**

1. Repeuplements piscicoles

A l'automne 2022, le conseil départemental 24 et notre fédération ont maintenu le niveau d'empoissonnement de 2021. Ainsi ce sont 6 500kg de gardons, 1 500kg de carpes, 5 500kg de brochets, 2 000kg de truites arc-en-ciel, 1 500kg de perche, 800kg de black-bass, 8 000kg de brèmes, 1 000kg de silures et 500kg de tanches qui ont été introduits dans les plans d'eau que nous gérons directement ou en partenariat.



2. Vidange et aménagements du plan d'eau de Rouffiac

Afin de pouvoir réaliser des travaux de redimensionnement de l'évacuateur de crues mais aussi dans un souci de gestion des populations de poissons, la vidange totale du plan d'eau de Rouffiac a été réalisée en octobre 2022.

Cette opération s'est révélée assez délicate du fait de la température élevée de l'eau et du faible débit du ruisseau alimentant l'étang. Toutefois, l'investissement sans faille des techniciens et bénévoles des AAPPMA présents a permis de limiter au maximum la mortalité des poissons récoltés.

Les poissons capturés lors de la vidange ont été, pour partie (gardons et carnassiers), stockés au sein d'un petit plan d'eau situé à proximité et réintroduits dans leur milieu d'origine en janvier 2023. Les autres espèces capturées ont été soit détruites sur place (poissons chats) soit transférées au sein d'autres plans d'eau (brèmes, silures).

Les travaux d'aménagement du déversoir doivent être achevés au début du printemps 2023. De plus, il a été procédé, au sein du plan d'eau, avant remplissage, à l'installation de trois cages de protection des poissons contre les oiseaux piscivores. La pêche sur site a été rouverte, avec l'accord du propriétaire du site (Conseil Départemental 24), à la fin du mois de janvier 2023.



3. Vidange du plan d'eau de Fossemagne

En partenariat avec la mairie de Fossemagne, nous avons procédé à la vidange du plan d'eau communal en octobre dernier. Les poissons issus de cette opération ont été stockés à la pisciculture fédérale de Valojoux puis réintroduits au sein du plan d'eau pour les espèces compatibles avec le classement piscicole du plan d'eau (première catégorie).



4. Orientation halieutique de la gravière de Ménesplet



Compte tenu du faible attrait halieutique (présence importante de poissons chats) de la gravière de Ménesplet que nous gérons depuis plusieurs années, il a été décidé de lui donner une vocation très spécifique orientée vers la pêche des gros cyprins et du silure.

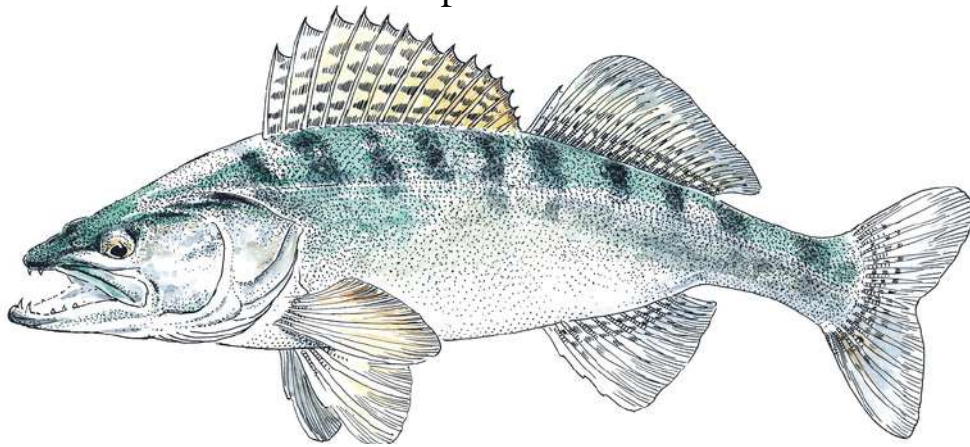
Ainsi au cours de l'automne 2022, une dizaine de tonnes de brèmes et une tonne de silures ont été introduites dans cette gravière (poissons issus des vidanges des plans d'eau de Rouffiac et Fossemagne).



5. Extension de la période de pêche de certains carnassiers

Pour la troisième année consécutive, grâce à une dérogation validée par l'administration départementale et les propriétaires des plans d'eau, il est possible de pêcher la perche, le sandre et le silure aux leurres et aux appâts, sur les plus grands étangs du département*, depuis la fermeture de la pêche du brochet (fin janvier) jusqu'à la veille de l'ouverture de la pêche de la truite.

Cette mesure rencontre un vif succès auprès des pratiquants sans que nous ayons constaté de quelconques perturbations des écosystèmes aquatiques. En conséquence elle a vocation à être pérennisée.



*cette mesure concerne les plans d'eau suivants : Ménesplet, Gurson, St Antoine de Breuilh, Lescouroux, la Nette, Clairvivre, Rouffiac, Miallet, St Estèphe, la Jemaye.

• PROJETS 2023

1. Aménagements et halieutisme sur la gravière de Lamothe

Une convention vient d'être passée avec la commune de Lamothe Montravel, pour la gestion piscicole et halieutique de cette gravière. La pêche embarquée sera notamment possible sur ce site qui vient d'ouvrir à la pêche depuis le 1er mars.



2. Vidange et aménagements du plan d'eau de Neufont

Contrairement à ce que nous espérions, pour cause de retards dans les travaux engagés, la pêche n'a pas pu rouvrir sur le site de Neufont en 2022. La communauté d'agglomération du Grand Périgueux, propriétaire du site et maître d'ouvrage des travaux, nous a toutefois assuré que le site et donc la pêche pourraient être ouverts dès le printemps 2023.

La gestion halieutique du site reprendra à l'identique à savoir réservoir truites en automne/hiver et pêche type 2ème catégorie piscicole au printemps/été. Un repeuplement conséquent a été réalisé et financé par le Grand Périgueux en fin d'année 2022 (gardons, perches, sandres, black-bass) au sein du plan d'eau.



3. Vidange et travaux sur le plan d'eau de Saint-Estèphe

Afin de réaliser d'importants travaux de réfection du parement, le conseil départemental 24, propriétaire du site doit vidanger l'étang en octobre prochain. En conséquence, l'ouverture du réservoir truite hivernal sera probablement décalée.



4. Labellisation pêche des plans d'eau de la Jemaye et Gurson

Dans la continuité de celles intervenues en 2021 pour les sites de Miallet et Saint-Estèphe, deux dossiers de demande de labellisation « Pêche Famille » ont été déposés auprès du comité national de la FNPF pour les étangs de La Jemaye et de Gurson. Les labellisations définitives des deux sites devraient être effectives au cours de l'année 2023.



"COMMUNICATION ET PROMOTION DU LOISIR PÊCHE"

PRÉSENTÉ PAR M. JEAN-MARC GAROT

Dans un monde où l'instantanéité de l'information à travers les supports numériques est devenue quotidienne, la communication n'a de sens que si elle permet de construire, de valoriser notre image et d'informer le plus grand nombre de nos multiples activités.

Comme vous pourrez le constater à la lecture de ce rapport, votre Fédération utilise de nombreux supports pour informer ses adhérents, ses partenaires, le grand public, afin d'être identifiée par ceux-ci comme un acteur à part entière de la protection et la mise en valeur du patrimoine aquatique et dans le développement du tourisme pêche.

Croyez-moi l'année prochaine nous allons continuer de développer notre communication fédérale.

Enfin, j'aurai une pensée pour les techniciens qui s'impliquent avec conviction et passion dans cette commission.

Merci à eux.

• La communication papier

1. Guide de pêche 2023

Le guide de pêche 2023 a une nouvelle fois été entièrement conçu en interne. L'augmentation du coût du papier nous a cependant contraints à réduire ses dimensions ainsi que la quantité imprimée. Il reste cependant toujours aussi complet et apprécié des pêcheurs, disponible auprès des dépositaires et offices de tourisme.



2. Pêche Mouche

Afin de promouvoir les réservoirs truites hivernaux, un visuel réalisé en interne est paru dans le magazine « Pêche Mouche » dans les éditions de janvier-février, septembre-octobre et novembre-décembre.



- **La communication numérique**

1. Site internet et Facebook

La société IRCF, qui a conçu et assure la maintenance de notre site internet a été retenue pour effectuer sa refonte. Celle-ci a débuté en décembre pour une mise en ligne de la nouvelle version prévue pour avril 2023.

2. Réseaux sociaux

Le nombre de personnes qui suivent la page Facebook de la fédération continue d'augmenter. Il atteint aujourd'hui 6 100 personnes, soit une augmentation de 12,44 % en un an.

Nous sommes également présents sur Instagram et Youtube avec plus de 300 abonnés.

L'Association Régionale de Pêche Nouvelle-Aquitaine proposera par ailleurs pour 2023 des formations aux élus et salariés fédéraux.

- **La communication vidéo**

Spots & pêches

Deux nouveaux épisodes de Spots & Pêches ont été tournés cette année.

Le premier au mois de mai était consacré à la pêche du silure sur la Vézère et est sorti en août.

Le second intitulé "pêche feeder versus anglaise" tourné en juillet sortira en juin 2023.



- **La communication radio**

France Bleu Périgord nous a fait l'honneur de nous consacrer plusieurs reportages dans son émission "*Au fil de l'eau*" en nous suivant lors de la réalisation de plusieurs actions que nous avons menées sur le terrain : animations, protection des milieux aquatiques, travaux piscicoles...

Ceux-ci sont disponibles en replay sur le site internet de la radio.

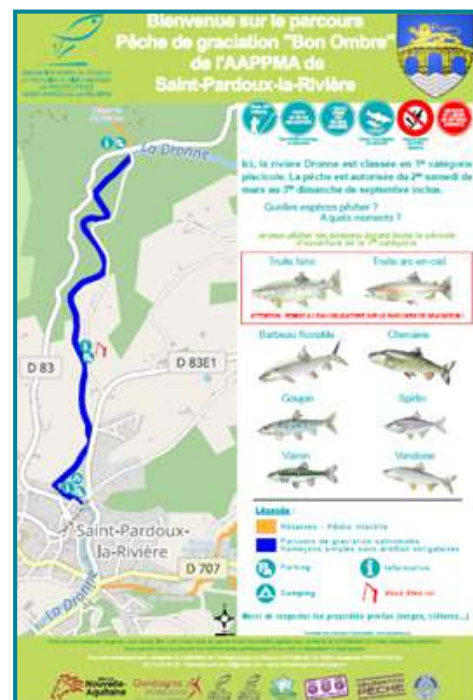


• La communication au bord de l'eau

Panneaux d'information pêche

De nouveaux panneaux ornent désormais les bords de nos cours d'eau et plans d'eau, permettant ainsi aux pêcheurs (et non pêcheurs) de disposer des principales informations "pêche" sur le secteur (réglementation, aménagements, poissons présents...).

- le parcours de graciación "salmonidés" de l'AAPPMA de Saint-Pardoux-la-Rivière sur la Dronne ;
- le parcours de graciación "salmonidés" de l'AAPPMA de Payzac dans les gorges de l'Auvézère;
- le parcours de pêche de l'AAPPMA de Génis / Cherveix Cubas / Anliac sur l'Auvézère;
- l'étang fédéral de Fongran.



• La communication au contact du public

Comme rien ne remplace le contact humain, nous continuons à organiser ou à participer à plusieurs manifestations, parfois en soutien à nos AAPPMA.

1. Stages Pêche

Afin de (re)découvrir les techniques, la fédération a mis en place plusieurs **stages d'initiation pêche** présentés ci-dessous :

- Pêche de la **truite** au toc sur la Dronne à Saint-Pardoux-la-Rivière et sur le Bandiat à Nontron : les 13 et 14 avril, les 19, 20 et 21 avril. 30 personnes ont participé.
- Pêche des **cyprinidés** sur la Dronne à Bourdeilles le 18 août avec 13 participants.
- Pêche des **carnassiers** du bord, en bateau et en float-tube sur l'Isle à Périgueux et à Neuvic-sur-l'Isle avec 22 participants.

Au total, **65 personnes** ont bénéficié de ces stages.

Face aux retours très positifs des participants, ces stages seront reconduits en 2023.



Participants aux stages

2. Foire internationale de Bordeaux du 21 au 29 mai 2022

L'association régionale de pêche de Nouvelle-Aquitaine et la fédération des chasseurs de la Gironde ont tenu un stand commun au niveau du salon de l'agriculture de Nouvelle-Aquitaine qui se tient lors de la foire internationale de Bordeaux.

La fédération de pêche de Dordogne a participé activement à la conception du stand en créant une rivière artificielle et a participé aux diverses animations.

Cette édition 2022 a accueilli plus de 200 000 personnes et sera reconduite en 2023.



3. Manifestation du conseil départemental sur le barrage de Miallet le 19 juin 2022

Organisée par le conseil départemental de la Dordogne, cette journée met en avant les différentes activités de nature pouvant être pratiquées sur son site du barrage de Miallet et la pêche en fait évidemment partie.

400 personnes, principalement des jeunes, ont pu ainsi s'initier avec les techniciens de la fédération à la pêche au coup et aux leurres.



4. Manifestation Saint-Léon-sur-l'Isle le 25 juin 2022



L'AAPPMA de Saint-Léon-sur-l'Isle a sollicité la fédération pour participer à sa deuxième édition de "Dessine-moi un poisson", journée durant laquelle se tient un vide-greniers, une bourse au matériel de pêche ainsi que des démonstrations de différentes techniques de pêche.

Malheureusement, cette édition a connu une très faible fréquentation en raison d'une météo exécrable.

5. Manifestation présentation de la salmoniculture de Brantôme le 23 juillet 2022

La fédération a travaillé de concert avec l'office de tourisme Périgord Dronne Belle pour tenir un stand dans l'une des grottes de l'abbaye de Brantôme. Pour rappel, il s'agit du site payant le plus visité du Périgord Vert avec 46 300 visiteurs en 2022.

Sur 286 entrées payantes ce jour-là, 200 personnes sont venues nous rencontrer et nous poser des questions sur la pisciculture et le travail que notre réseau associatif mène pour la protection des milieux aquatiques.



6. Vitalsport Périgueux

les 10 et 11 septembre 2022

Organisé par Décathlon, ce week-end permet de découvrir et de s'initier à la pratique de l'ensemble des activités sportives dont l'enseigne propose les produits en rayon.



Cette édition a accueilli 4000 personnes sur notre stand.

7. Foire du Gabarier

le 17 septembre 2022

Pour la quatrième année consécutive, le conseil départemental de la Dordogne a organisé la Foire du Gabarier. Ces rencontres départementales à Castelnau-la-Chapelle étaient consacrées au climat, aux mobilités, à la biodiversité et aux énergies.

300 visiteurs ont profité de notre stand.

8. Hébergements Pêche

Un nouvel hébergement a été qualifié "Hébergement Pêche" en 2022, portant leur total à 22 dans le département. Il s'agit du gîte "*à la campagne*" situé à Miallet.

Pour rappel, cette qualification consiste à développer une offre d'hébergements adaptés situés sur les sites de pêche ou à leur proximité.

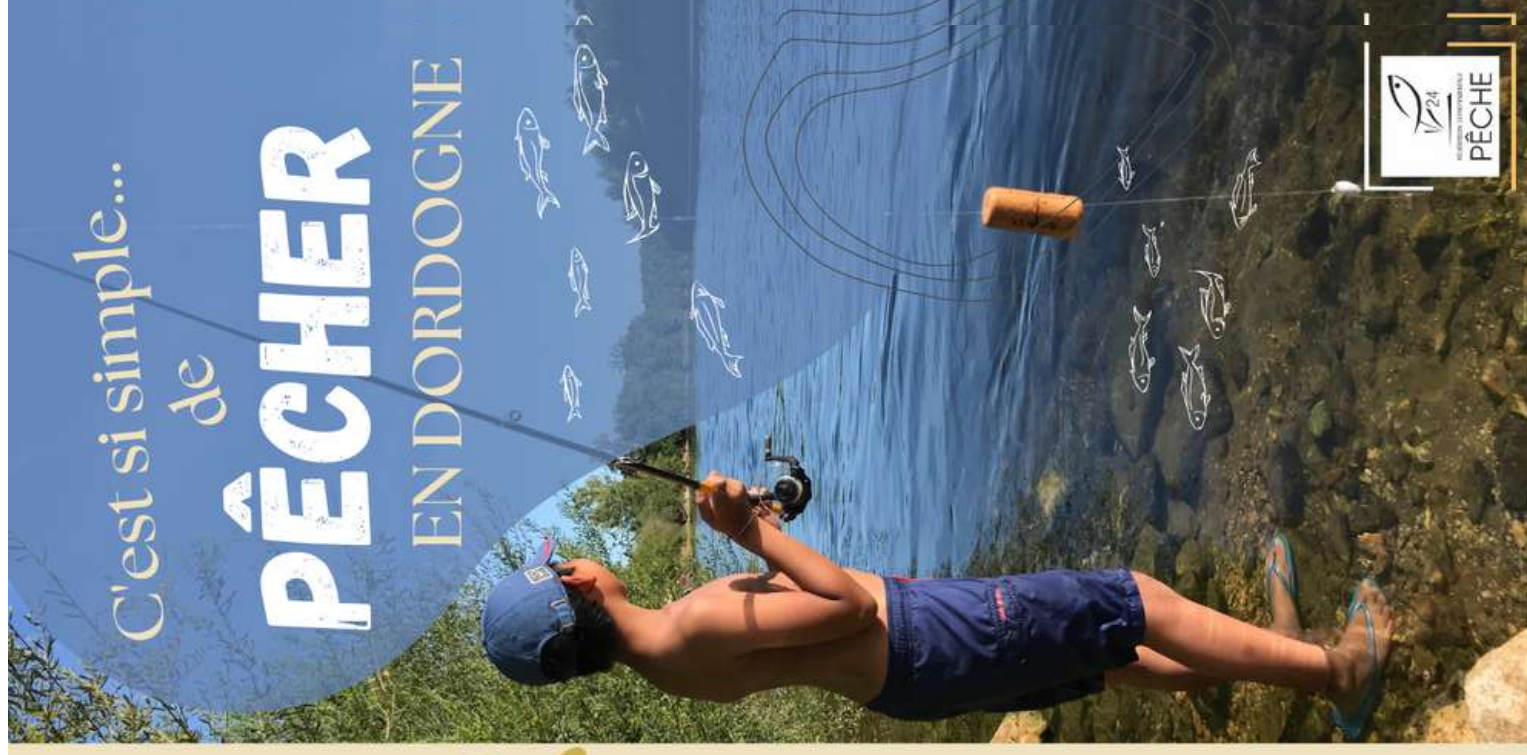


Ces hébergements répondent à des critères précis définis par une charte de qualité nationale. Ils sont ensuite référencés au niveau départemental (site internet, publications) et national (site génération pêche de la FNPF).

LES POISSONS

Voici différents poissons capturables avec une ligne au coup. Certaines de ces espèces ne doivent pas être remises à l'eau car elles créent un déséquilibre environnemental*.

Nous conseillons une pêche raisonnée où le respect du poisson est indispensable pour exercer et valoriser notre loisir.



UN LOISIR SIMPLE...

Les vacances ou les week-ends sont souvent l'occasion de découvrir des activités ludiques seul ou en famille.

La pêche est toujours un moment de partage, de découverte et de plaisir dans un cadre privilégié. Notre territoire regorge de cours d'eau idylliques que la Fédération de Dordogne s'efforce de préserver avec le soutien de tous les pêcheurs licenciés.



plus d'informations ou
05.53.06.84.20



www.federationpechedordogne.fr



COMMENT PRENDRE MA CARTE DE PÊCHE ?

Rien de plus facile, en allant sur cartedepeche.fr ou en scannant le QR code ci-dessous !

Avoir sa carte, c'est pêcher en toute liberté et permettre aux acteurs de l'environnement de travailler pour la préservation de notre biodiversité.

Moins de 12 ans !
La carte pour 7 €,
je pêche tous les jours
partout en France !



Votre carte de pêche ici !



COMMENT PÊCHER ?

Canne

Un simple morceau de bambou ou une canne à coup de 3 m suffit largement.

Fil de pêche

Un diamètre de 16 centième est idéal.

Flotteur

Un poids compris entre 1 et 3 grammes est parfait pour débuter !

Il vous faut régler sa hauteur selon la profondeur.

Plombs

Une boîte de petits plombs vous fera des années.

Hameçon

N°8 à 12 sont des tailles classiques
Attention ça pique !!

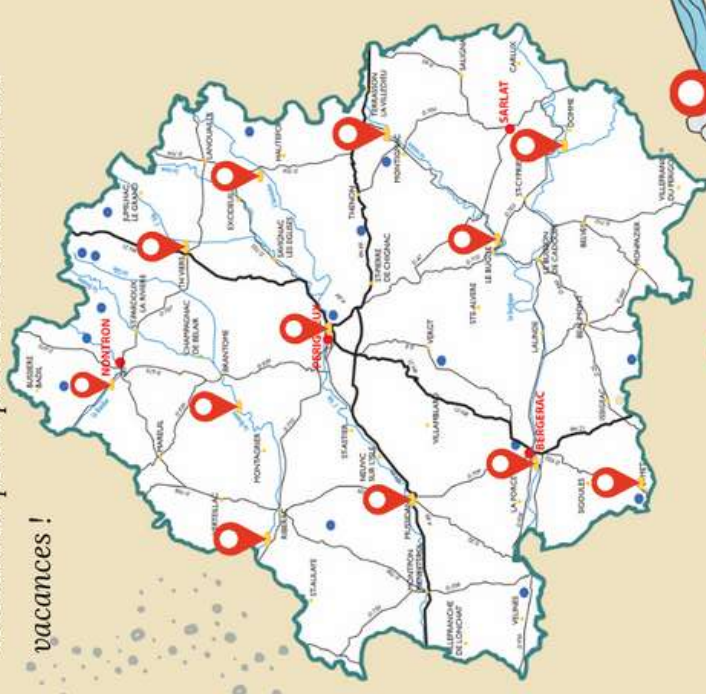
Ligne montée

Pratique, à moins de 2 euros en magasin !



OÙ PÊCHER ?

La Fédération 24 vous conseille les meilleurs secteurs de pêche pour bien commencer vos vacances !



QUELS APPÂTS ?

Une boîte de vers de terre vous fera la semaine

A travers nos pratiques à vous de les chercher

Il reste toujours un morceau de pain sur la table à manger

Cherchez bien sous les cailloux dans l'eau

Attrapez les ! c'est un appât polyvalent

Une boîte de mais se trouve partout

L'asticot reste la valeur sûre

Éducation à l'environnement & Découverte de la pêche

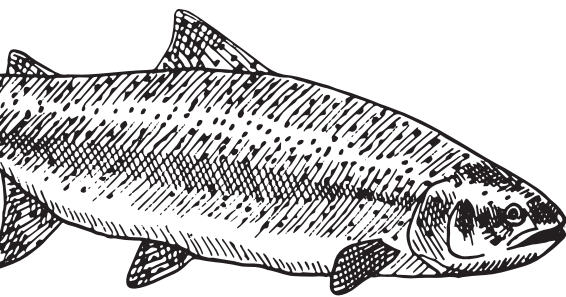
PRÉSENTÉ PAR MME. PAULINE GUIBAL

L'année 2022 aura été une année extrêmement dense en terme de richesse d'animations et de diversité des publics.

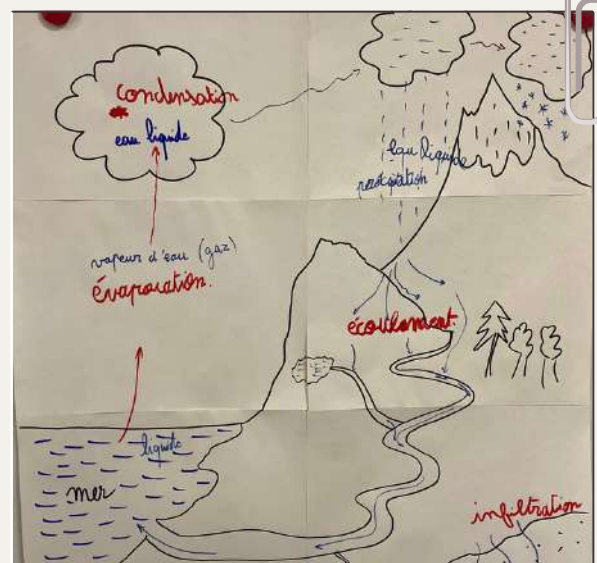
Le gros point positif pour notre structure concerne la pérennité de nos différents prestataires tout en y ajoutant de nouvelles structures.

Les interventions plaisent aux jeunes et aux enseignants. Nous avons su adapter nos contenus en fonction des différents programmes scolaires et c'est très certainement notre liberté d'action ainsi que nos animations "sur-mesure" qui en font leurs succès.

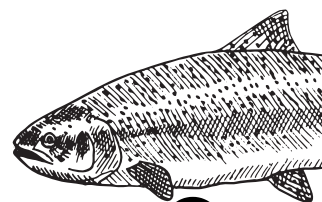
Les **deux grandes thématiques** qui nous tiennent à cœur restent inchangées et sont entièrement complémentaires à la sensibilisation de tous ! Petits et grands :



Promotion du loisir pêche



Éducation à l'environnement



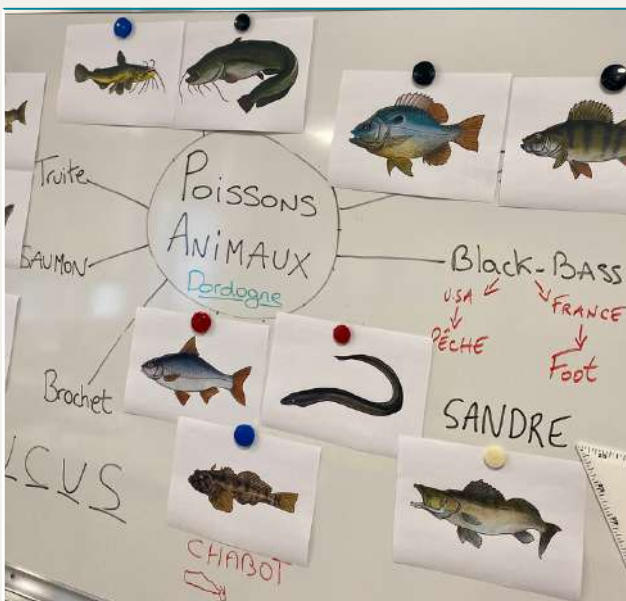
La ressource en eau et le réchauffement climatique sont au cœur des débats ! Nous remarquons clairement une volonté de la part des enseignants de faire prendre conscience à leurs classes des différents impacts de chacun de nos gestes du quotidien, ainsi que de la biodiversité existante dans l'environnement proche. Une volonté suivie par nos techniciens-animateurs qui, à l'aide de maquettes, visuels, tablettes et vidéos travaillent auprès des jeunes et des moins jeunes pour un avenir meilleur, nous l'espérons.

Nos supports pédagogiques évoluent et se professionnalisent de séances en séances selon les besoins rencontrés sur le terrain.

Nous invitons toutes nos AAPPMA à prendre contact avec les écoles de leurs territoires afin que nos techniciens-animateurs diplômés d'état interviennent.

Nos animations scolaires sont et resteront entièrement gratuites en 2023 notamment grâce à la convention entre la fédération nationale pour la pêche en France et le ministère de l'Éducation Nationale.

- Nos 3 Ateliers Pêche Nature mis en place par les AAPPMA de Périgueux, Thiviers et Sarlat continuent de se développer en lien direct avec nos animateurs de la fédération.
- Notre partenariat avec la Maison Familiale et Rurale de Périgueux se poursuit afin d'offrir aux participants une année aussi riche en apprentissage technique que pratique pour les BP JEPS « Pêche de loisir ».



« Brainstorming »



Supports peluches

• Les chiffres de 2022 :



Initiation Pêche

54 demi-journées = 1226 enfants

- 30 établissements scolaires
- 193 interventions

- 8 centres de loisirs
- 2 structures spécialisées (personnes en difficultés)
- 1 centre de réinsertion



Éducation à l'environnement

59 demi-journées = 1900 enfants



Stages Pêche

14 demi-journées = 65 personnes

Différentes thématiques :

- Pêche des poissons blancs
- Pêche des carnassiers
- Pêche de la truite

ANIMATIONS SCOLAIRES PÊCHE ET MILIEUX AQUATIQUES

Fédération de pêche de la Dordogne



Interventions
adaptées à l'âge et
au programme
scolaire.
Projet pédagogique !



GRATUIT !

- ÉDUCATION ENVIRONNEMENT
- INITIATION PÊCHE

LIEUX :



CLASSE



TERRAIN



PISCICULTURE



- TECHNICIENS-
ANIMATEURS
DIPLOMÉS
D'ÉTAT BPJEPs

THÉMATIQUES

- ☐ CYCLE DE L'EAU
- ☐ BIODIVERSITÉ AQUATIQUE
- ☐ "ZOOM" SUR LA TRUITE FARIO
- ☐ ESPÈCES EXOTIQUES
- ☐ ESPÈCES PROTÉGÉES
- ☐ CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE
- ☐ ÉTANGS / RIVIÈRES
- ☐ LES POISSONS
- ☐ VISITES PISCICULTURES

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS :

06.21.29.49.40 / 06.38.81.60.63



• Les différentes manifestations d'éducation à l'environnement

Sensibilisation Milieux Aquatiques + promotion du loisir pêche

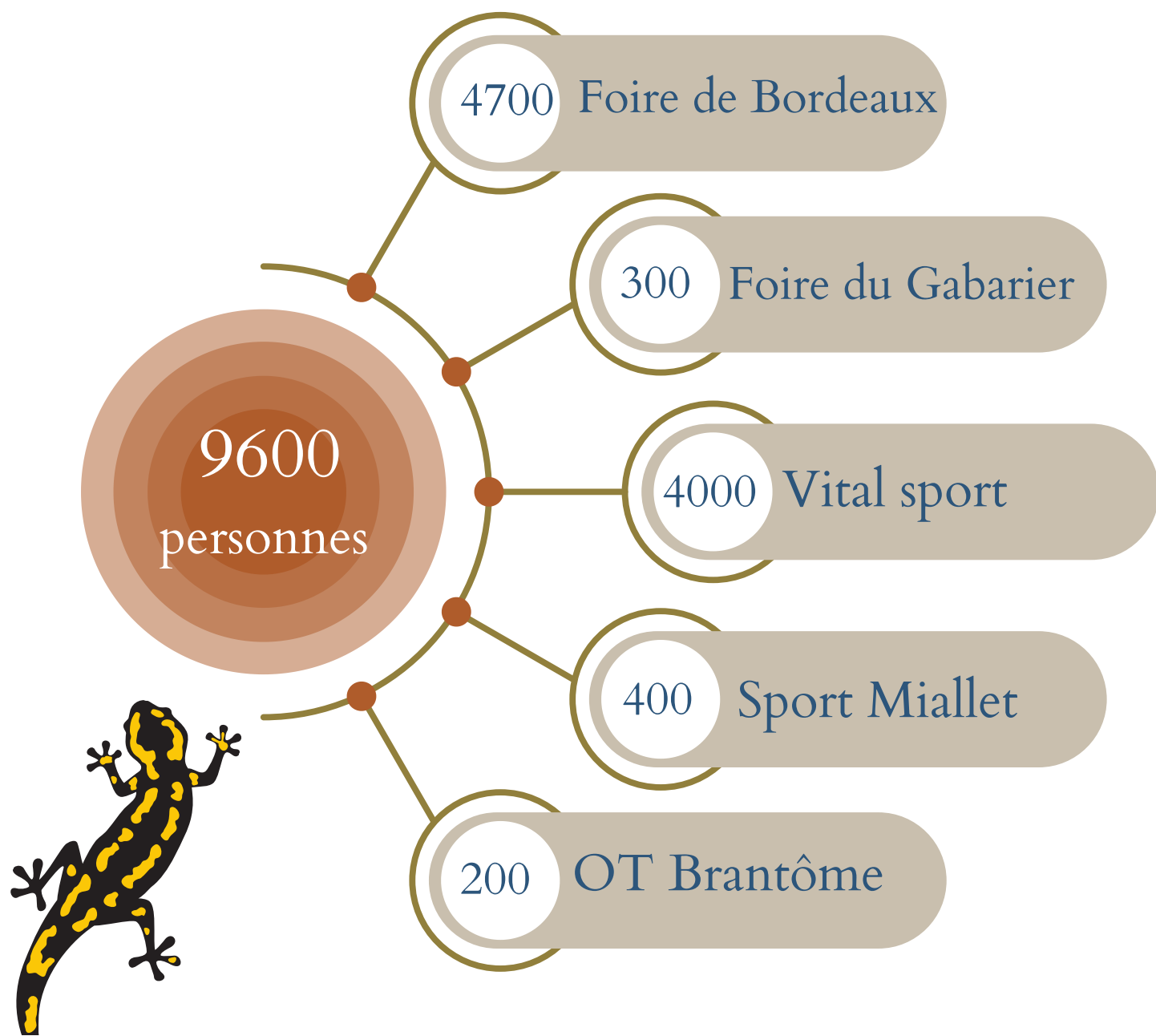
Ces différents évènements permettent de parler de notre métier, notre loisir, notre passion.

Ces moments d'échanges et d'apprentissages au travers des supports pédagogiques mis en place font connaître les milieux et les espèces emblématiques des étangs et rivières du département.

Nous sommes aussi là pour transmettre l'intérêt de pratiquer la pêche.



• Les chiffres de 2022 :



• 2022 : un nouveau tournant pour nos animateurs !

Nous avons débuté les "Stages pêche" et ce fut un énorme succès !

- 3 stages "**salmonidés**" de 2 jours : 30 participants
 - 45 demandes et le stage rempli en 5 jours
 - Nontron + Saint Pardoux La Rivière
- 2 stages "**carnassiers**" de 2 jours : 22 participants
 - 50 demandes et le stage rempli en 5 jours
 - Neuvic + Périgueux
- 1 stage "**cyprinidés**" de 1 jour : 13 participants
 - 20 demandes et le stage rempli en 10 jours
 - Bourdeilles

Ces stages permettent de faire découvrir à chaque participant les techniques de la pêche moderne mais aussi la biologie des espèces recherchées et leur milieu de vie.

Ces interventions nous permettent de redonner le goût de ce loisir aux stagiaires découragés par leur manque de connaissances mais parfois de résultats. L'acquisition de nouvelles pratiques halieutiques leur permet de retrouver cette activité en toute confiance et réussite.



Stage pêche « truites »



Stage pêche « goujons »

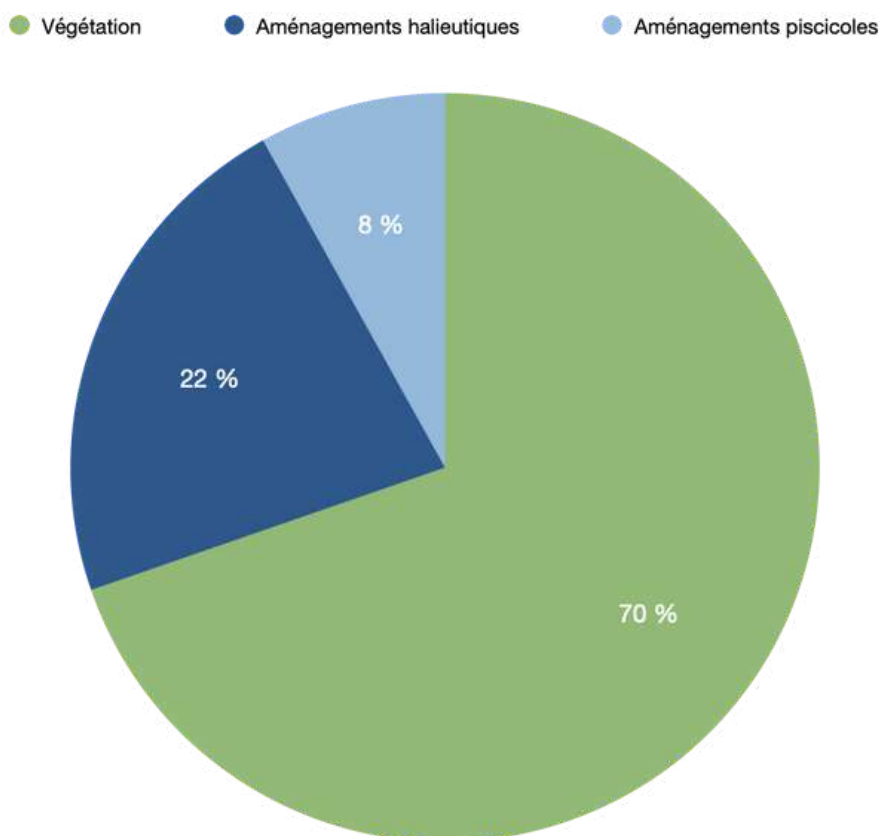
"Aménagements piscicoles et halieutiques"

PRÉSENTÉ PAR M. JEAN-MICHEL RAVAILHE

Mise en place depuis de nombreuses années, cette commission travaille en partenariat avec les AAPPMA, les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le département, les syndicats de rivières, les EPCI à compétence GEMAPI et le PNRPL.

Les travaux et opérations, quels qu'ils soient doivent être réfléchis et conformes à ce que la Loi et les règlements autorisent. Ils demandent un engagement total de la part de tous et ils ne peuvent se réaliser en deux coups de cuillère à pot !

• La commission en quelques chiffres :



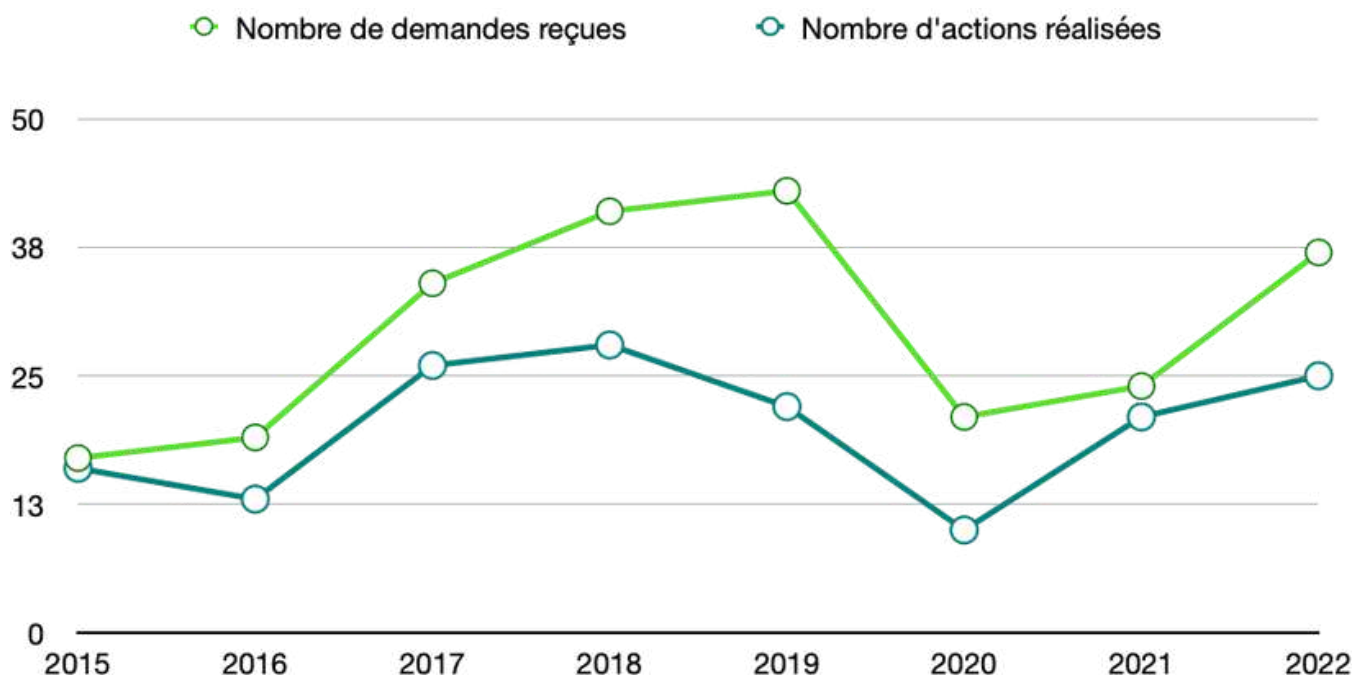
Répartition des travaux réalisés par les AAPPMA - année 2022

Pour rappel, une partie du produit des cartes de pêche constitue le budget de cette commission. Ainsi pour chacune des cartes suivantes, il est prélevé :

- cartes interfédérales et majeures = 3,45€
- carte hebdomadaire = 1,70€
- carte découverte jeune = 2,00€
- carte découverte femme = 1,70€

Compte tenu du nombre de cartes, cela permet de dégager annuellement un budget d'environ 46 000€.

Le nombre de dossiers présentés par les AAPPMA n'a cessé d'augmenter jusqu'en ... 2020 (Covid). La reprise est réelle. Continuez ! Il reste cependant à améliorer le taux de réalisation.



• Gestions de la végétation rivulaire et des embâcles sur la Dronne à Saint Saud Lacoussière

Les bénévoles de l'AAPPMA de St Saud Lacoussière ont réalisé des travaux sur la végétation rivulaire sur la rivière Dronne. Ces travaux consistent généralement à la réouverture du milieu, rendant ainsi accessibles les berges et apportant, de façon réfléchie, de la luminosité au cours d'eau. Ils sont associés à une gestion raisonnée des embâcles, favorisant ainsi la libre circulation de l'eau et évitant les accumulations de sédiments et plus particulièrement de sable.

Ces travaux ont été réalisés sur près d'1.5km de rivière. Début 2023, 1.5km supplémentaires ont été réalisés à la suite, portant ainsi à près de 3 km de cours d'eau restaurés.



• Travaux de diversification d'habitat sur le Manoire

Fruits d'une réflexion née il y a 7 ou 8 ans, des travaux de diversification d'habitat ont vu le jour en 2022 sur le Manoire sur la commune de Boulazac, dans sa partie urbaine. Ce cours d'eau est ici totalement anthropisé : profil rectiligne, écoulements homogènes, largeur surdimensionnée, berges verticales.

En somme une capacité d'accueil réduite. Pourtant les inventaires piscicoles réalisés au préalable les années précédentes ont permis de mettre en évidence un certain « potentiel » de ce cours d'eau : belle population de chabots ainsi que de loches franches. En revanche une absence de truite fario est constatée sur ce secteur.

De plus, une sonde thermique installée à proximité a permis de mettre en évidence que ce petit cours d'eau karstique ne chauffe pas et présente donc un régime thermique favorable à la truite et à ses poissons d'accompagnement.

Ces travaux ont pu voir le jour grâce à un travail de concertation, mais surtout une synergie, entre les bénévoles de l'AAPPMA de Périgueux, les techniciens du Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI), le service Police de l'Eau de la Direction Départementale des Territoires de la Dordogne (DDT24) et la fédération de pêche. Tous ont apporté leur savoir-faire, mais également un partage financier de l'opération.

Rappel du contexte :

- Cours d'eau : Le Manoire
- Catégorie piscicole : 1ère
- Largeur du cours d'eau : 4,5 à 9m
- AAPPMA gestionnaire : Périgueux
- Commune : Boulazac
- Secteurs : Agora
- Aménagements : Pose de blocs éparses



Etat avant travaux



Etat après travaux

• Programmes de cales de mise à l'eau et haltes nautiques

Depuis maintenant plusieurs années un effort a été porté pour la création ou la réfection de cales de mise à l'eau, tant sur les plans d'eau que sur certains grands cours d'eau. Ainsi, plusieurs programmes ont vu le jour, grâce à des partenariats entre différents acteurs du département : syndicats de rivière, Conseil Départemental, communes... Ces cales sont des aménagements coûteux mais structurants pour la pratique de la pêche, permettant ainsi d'accéder à des parties de cours d'eau en toute sécurité et de façon non anarchique.

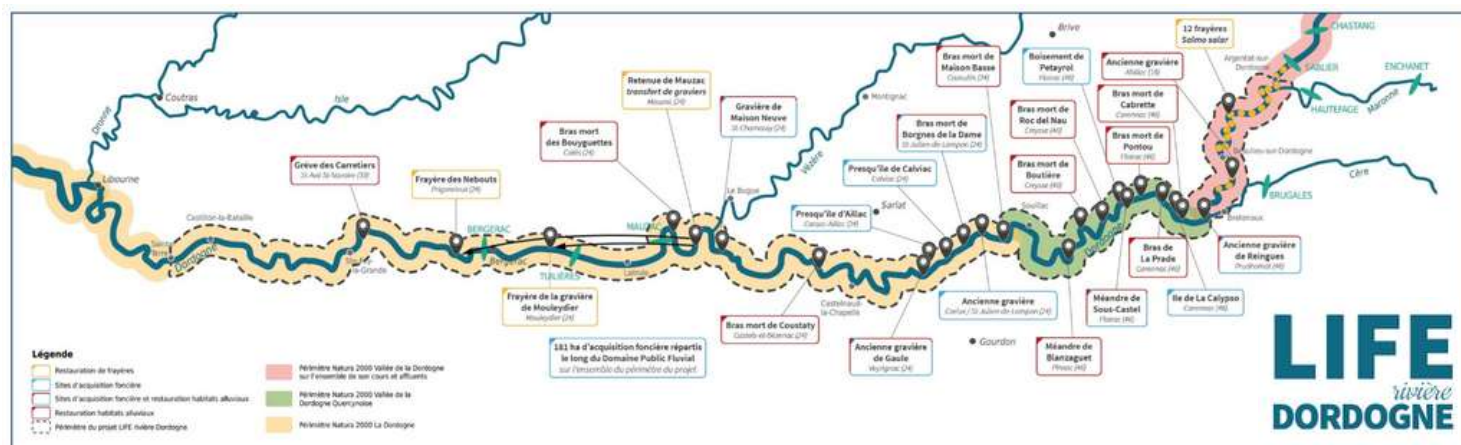
- Le programme des cales de la basse Vallée de l'Isle touche à sa fin. Ce sont ainsi 7 haltes nautiques (avec ou sans cales) qui ont été réalisées. Une réflexion est en cours pour le secteur urbain de Périgueux, dont certains biefs en sont dépourvus.
- Le programme d'une dizaine de cales sur la Haute Dordogne est en cours et devrait démarrer en fin d'année 2023. Il est sous la maîtrise d'ouvrage du SMETAP Rivière Dordogne, avec un soutien technique et financier du CD24 et de la fédération de pêche de la Dordogne.
- Deux cales sur le Dropt à Eymet (centre bourg et village de vacances de Bretou) ont vu le jour, en partenariat avec le Conseil Départemental de la Dordogne, ainsi qu'EPIDROPT.



Cale de Bretou, sur le Dropt à Eymet

- Des réflexions sont en cours sur la Dronne à l'aval de Brantôme avec le SRB Dronne et le CD24. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre de la continuité nautique portée par le CD24.
- Une cale de mise à l'eau est également en projet sur la gravière de Ménesplet, récemment convertie en silurodrome et carpodrome. Celle-ci devrait voir le jour durant le premier semestre 2023.
- Depuis début mars 2023, la pêche est autorisée sur la gravière de Lamothe Montravel. Nous allons réaliser sur ce site également une cale de mise à l'eau courant 2023.
- En septembre 2023, EDF va procéder à des travaux de maintenance d'envergure sur le barrage de Mauzac. Pour leur réalisation, un abaissement d'environ 3.5m de la retenue va être effectué. Nous profiterons de ce niveau exceptionnellement bas pour rallonger en béton la mise à l'eau située sur le bras de Trémolat.

• Programme LIFE Rivière Dordogne :



Depuis septembre 2020, un programme ambitieux visant à conserver et restaurer des milieux naturels remarquables de la rivière Dordogne est porté par EPIDOR. Ce sont ainsi 8.8 millions d'euros qui sont investis dans ce programme de restauration de bras morts (« couasnes ») ou d'anciennes gravières, améliorant ainsi leur fonctionnalité.

• Aménagement du plan d'eau de Firbeix

La commission a octroyé une aide financière de 8 000€ à la mairie de Firbeix, qui a lancé un programme de remise en état et de valorisation environnementale de son plan d'eau communal. Parmi les aménagements qui ont été réalisés, la pose de deux pontons destinés en particulier à la pêche a été achevée à la fin de l'année 2022 : un PMR et un ponton de 30 mètres de long avançant sur le plan d'eau.

Le stationnement des véhicules y a été repensé et les abords du plan d'eau réaménagés avec des variétés végétales locales. Nous avons profité de ces travaux pour mettre à jour la convention qui nous lie à la mairie, nous permettant ainsi de faire profiter à nos pêcheurs d'un site facilement accessible, agréable et poissonneux.



Etang de FIRBEIX et son nouveau ponton

• CONCLUSION

Nos missions en matière d'aménagements et de restauration des cours d'eau revêtent deux aspects : environnementaux et halieutiques.

Le panel des actions réalisables est large. Par conséquent, les volumes financiers nécessaires sont variés, allant de quelques centaines à plusieurs dizaines de milliers d'euros. Par exemple, si d'aucuns s'interrogent sur notre forte implication sur les cales à bateaux, la réponse est claire : il s'agit d'aménagements structurants à usages multiples qui s'inscrivent dans la durée. Ainsi, tout le réseau va en être équipé ce qui constitue une superbe offre profitant à l'ensemble des pêcheurs de Dordogne et d'ailleurs.

Désormais, l'accent va être mis sur des aménagements à caractère plus environnemental en tenant compte des problématiques du dérèglement climatique. Associez-vous à nous dans cette réflexion.

"POISSONS MIGRATEURS"

PRÉSENTÉ PAR M.ALAÏN DALY

Je ne suis pas porteur de bonnes nouvelles, les populations de poissons migrateurs sont en constante diminution à part une timide embellie pour les anguilles sur le bassin de la Dordogne alors que ses effectifs sur les axes européens sont en constante diminution.



STATION DE TUILIERES

Poissons contrôlés à la montaison

Mise à jour : 31/12/2022

TUILIERES

Grands migrants



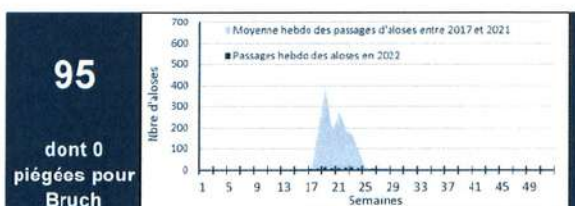
Saumon atlantique



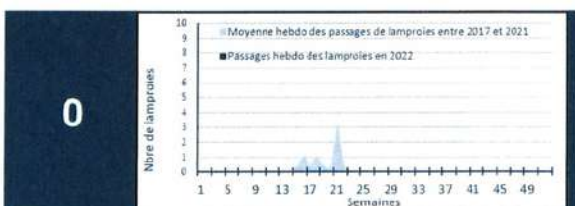
Truite de mer



Grande alose



lamproie marine



Anguille





M I G A D O

STATION DE TUILLIERES

Poissons contrôlés à la montaison

Mise à jour :

31/12/2022

10693

Vandoise



57

Perche



0

Brochet



25

Black Bass



113

Silure



2

Truite fario



4

Carpe



3

Sandre



2162

Brème



446

Barbeau



572

Chevesne



5

Carassin



7485

Gardon



76895

Ablette



Les fédérations de pêche de Gironde, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne ainsi que l'association DMA (Défense des Milieux Aquatiques) ont décidé de dénoncer le PLAGEPOMI, organisme qui statue sur la gestion de la pêche et des poissons migrateurs.

Ces trois entités dénoncent le fait que seule est prise en compte la gestion de la pêche sans pour autant œuvrer pour la sauvegarde des espèces migratrices.

Le tribunal administratif a suspendu voici quelques jours les décisions prises par le COGEPOMI.

On est en droit de s'interroger sur la pertinence de l'utilisation des filets sur la rivière. La ressource n'est plus disponible pour assurer des revenus normaux aux pêcheurs professionnels, surtout ceux qui vivent essentiellement sur les poissons migrateurs.

Avec le recul, l'année 2020 (période d'interdiction de circuler pour éviter la propagation de la COVID-19) avec une remontée de 750 saumons, démontre l'influence de la pêche aux filets sans conteste possible. Les chiffres le prouvent et les graphiques sont explicites (cf. tableaux ci-après).

• **Un autre danger nous guette**

La pêche ciblée des gros sujets de silure risque à terme de dynamiser la population et de vider nos rivières des espèces indigènes. Les chevesnes et les vandoises dans certains secteurs semblent disparaître. Il faudra en déterminer l'origine, des indices, cependant peuvent laisser penser que la pratique du prélèvement des plus gros sujets de silure n'est pas étrangère à ce phénomène.

• **Un autre danger plane au-dessus de nos rivières**

Le cormoran qui en très peu de temps peut mettre à mal le plan saumon. Cet oiseau de mauvaise augure risque d'anéantir 30 ans de travail acharné pour sauver les poissons migrateurs.

Il faut militer pour que cet oiseau change de statut, c'est impératif.

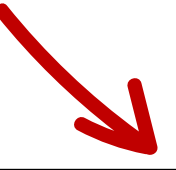
La biodiversité c'est aussi les poissons.

• Bilan des franchissements à la station de contrôle de Tuilières

ANNEES	ALOSSES	ANGUILLES ASP + RAMPE	LAMPROIES	SAUMONS	TRUITES DE MER
2000	48 751	2 848	9 820	1 053	172
2001	50 828	45 116	5 093	1 023	310
2002	39 528	33 042	11 435	1 417	224
2003	23 835	33 118	30 265	184	23
2004	30 106	23 724	38 762	306	19
2005	15 975	23 211	21 052	122	24
2009	5 635	419	39 069	87	44
2010	777	46 364	1 242	188	14
2011	21	6 402	4	308	5
2012	261	36 868	1 464	352	7
2013	681	27 073	41	204	33
2014	170	28 564	0	334	7
2015	1 605	32 093	2 322	674	4
2016	5 714	39 950	11	563	51
2017	2 597	78 187	3	243	2
2018	1 935	101 114	34	495	0
2019	66	11 505	0	256	4
2020	2 684	66 348	1	732	1
2021	536	96 899	0	179	5
2022	95	212 765	0	200	0

@source : MIGADO

Dynamique des populations de poissons migrateurs depuis 2018

Espèces	2018	2019	2020	2021	2022	TENDANCE
Saumon Atlantique	495	256	732	179	200	
Truites de Mer	0	4	1	5	0	
Grande Alose	1935	66	2684	536	95	
Lamproie Marine	34	0	1	0	0	
Anguille	101114	11505	66348	96899	212765	

@source MIGADO

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

M. JEAN-MICHEL RAVAILHE

Monsieur le préfet,
Madame et monsieur les sénateurs,
Madame et messieurs les députés,
Madame et monsieur les procureurs de la République,
Mesdames et messieurs les conseillers départementaux,
Mesdames et messieurs les représentants des corps constitués,
Monsieur le directeur départemental des territoires,
Monsieur le président de la FNPF,
Monsieur le président de l'ARPNA,
Messieurs les présidents des fédérations de pêche de l'ARPNA,
Madame et messieurs les présidents des AAPPMA,
Mesdames, messieurs, chers amis pêcheurs,

Vous venez d'assister à notre assemblée générale annuelle qui je l'espère vous aura intéressé. Nous tentons de donner à ce type d'événement un aspect dynamique. Nous espérons avoir un minimum réussi. Je vais conclure cette réunion de travail en vous livrant mon rapport moral. C'est un peu long peut-être, vous commencez à me connaître, mais les sujets d'actualité sont nombreux et revêtent pour la plupart une grande importance, en tout cas à mes yeux et, je n'en doute pas, aux vôtres.

Vous avez eu connaissance de données et de chiffres illustrant nos actions dans nos principales missions. Vous aurez noté au passage la multiplicité des partenaires avec lesquels nous travaillons au quotidien, depuis les institutions de l'Etat et du plus haut des structures associatives de la pêche de loisir jusqu'aux associations que vous représentez ce jour. Je ne vais pas tous les citer. Tout le monde ou presque est aujourd'hui représenté et je vous en remercie.

Qui sommes-nous ? Une grosse machine avec ses élus bénévoles et ses acteurs professionnels. Nous disposons, vous disposez, d'un agrément au titre de la protection de l'environnement qui nous confère des prérogatives légales et réglementaires trop souvent encore ignorées. Chacun sait l'importance du milieu associatif en France. Il réunit environ 20 millions de personnes dont 1 million 5 avec une canne à pêche ! 20 000 en Dordogne, sans en plus vraiment compter les nombreux touristes ! Le panel des domaines d'actions du monde associatif est immense ! Depuis le tricotin ou la numismatique jusqu'à l'humanitaire confronté aux pires atrocités, en passant par le théâtre, le soutien scolaire, l'insertion sociale et les problématiques environnementales, s'associer fait partie de notre vie. Il me semble donc opportun, dans un contexte social dégradé et une atmosphère politique délétère et parfois grotesque, de rappeler, de vous rappeler, que nous sommes associés évidemment pour défendre une cause et une passion, en se transformant pleinement en acteurs sociaux, économiques et respectueux de la démocratie. En somme, des amoureux de l'intérêt général!

En ce qui nous concerne, nous œuvrons pour la protection des milieux aquatiques. Ce renforcement législatif de nos missions datant de 1992 constitue une reconnaissance forte de notre pertinence et de nos compétences en la matière. Il ne concerne pas uniquement la pêche à la ligne qui pour le profane constitue notre unique but. Certes, la pêche, tout comme la chasse sont inscrites dans nos gènes depuis des temps immémoriaux. Ce ne sont pas quelques farfelus désœuvrés, mais parfois hélas subventionnés, qui me feront affirmer le contraire. Au fil du temps, le verbe pêcher s'est quelque peu transformé pour signifier autre chose. Il recouvre et embrasse d'autres notions : celle du plaisir de s'évader ou de se retrouver au bord d'un ruisseau, d'une rivière ou d'un lac, de profiter de l'air pur et des oiseaux gazouillant ou planant au ras de la surface de l'eau pour venir se délecter des insectes qui en émergent, celle de manger un poisson de temps en temps et celle de transmettre in situ à ses enfants la connaissance du milieu aquatique à travers une activité parfois décriée par son maître d'école (mais ce n'est heureusement pas le cas partout !).

La connaissance du milieu aquatique. Grâce à notre professionnalisation et notre expérience, nous la détenons. Dans un contexte de changements climatiques que d'autres farfelus contestent encore (ce sont parfois les mêmes que ceux évoqués précédemment), notre voix est importante. L'Etat entame enfin un début de sensibilisation de la population à la problématique de l'eau. OUF ! Nous avons souvent l'habitude d'affirmer que tant que nous aurons de l'eau au robinet de la cuisine, la conscience collective ne sera pas réceptive. 2022 n'est pas loin. 2023 ne se présente pas sous les meilleurs auspices ! L'Etat, à travers les propos de M. BECHU, en a récemment appelé à ses préfets – je cite - « à ne pas avoir la main qui tremble ». Nous verrons donc l'été prochain si ses directives seront appliquées. Parallèlement et paradoxalement, je découvre que le projet d'arrêté de gestion d'étiage du sous-bassin de la Dordogne, insère ce que j'appelle « une dérogation aux dérogations » en période de crise, puisque l'on pourrait irriguer toute culture non prévue à la liste des cultures pouvant, dans les textes antérieurs, bénéficier d'une dérogation.... Belle avancée en matière de protection de la ressource en eau ! Comme je le déclarais à M. le préfet dernièrement, je pense que cet article (le 16.3 de mémoire) méconnaît les dispositions générales du code de l'environnement reprenant les directives de la DCE et de la LEMA. Je me trompe ? Il est vrai que je ne suis pas un véritable juriste.... Une sorte de 49-3 peut-être ?

Toujours est-il qu'il va falloir redéfinir TOUS les usages de l'eau. Redéfinir signifie évoluer et s'adapter. Mais qui devra s'adapter face à cette menace inquiétante ? Toujours les mêmes ? Les plus démunis ? Ceux dont la parole ne pèse pas ?

Ce qui me sidère c'est notre capacité, bien aidée par les résistances économiques et donc politiques, à ne tirer aucune leçon de la factualité la plus violente qui s'impose à nous. Dans notre mode de fonctionnement, l'eau va manquer ! Mais, comme je ne suis pas un pessimiste exclusif, je préfère dire qu'elle pourrait manquer. Ce qui signifie que nous devons travailler pour qu'elle ne manque pas.

C'est la belle idée maîtresse de la circulaire gouvernementale de 2019 instaurant les PTGE (programme de territoire de gestion de l'eau).

Chez nous, les travaux avancent enfin. Les réunions et les auditions se succèdent et devraient permettre, nous l'espérons, de trouver des solutions pour le bassin TEST qu'est celui de l'ISLE. Quand je parle de solutions, je reprends le concept de la circulaire : partage et optimisation de la ressource en eau et de ses usages avec engagement de fonds publics dans ce seul et unique but. Devront être abandonnées les inepties et les autres idées farfelues (je l'emploie souvent ce mot) du genre « bassines en plastique » qui constituent une hérésie environnementale, mobilisation des réserves que pourraient constituer le chapelet de plans d'eau dont souffrent les têtes de bassins. Autre bonne idée d'actualité chez certains : « comme il fera plus chaud, il faudra irriguer encore plus ». Etc... Avec ce dernier exemple, vous aurez compris vers qui je pointe mon doigt ... Celui, qui début mars, n'hésitait pas à déclarer, après une année 2022 terrible et un hiver catastrophiquement sec, qu'il n'y aurait pas de problème d'eau pour l'irrigation en Dordogne en 2023, avec des contre-vérités avérées relatives au niveau actuel de la ressource en eau même chez nous. Bien sûr nous souhaitons qu'il n'y ait pas de problème pour alimenter toute la population en eau potable. Bien sûr nous souhaitons, comme la Loi le rappelle, que les milieux aquatiques ne meurent pas. Bien sûr nous souhaitons qu'il n'y ait pas de difficultés pour la partie du monde agricole qui a le droit d'irriguer.

Mais nous souhaitons surtout que la réalité ne soit pas masquée ! Ces propos, relayés par une radio locale bien connue, que je remercie au passage de nous donner aussi régulièrement de précieux temps d'antenne, m'ont personnellement dérangé. Je les ai trouvés contre-productifs car allant à l'encontre d'une prise de conscience collective difficile à mettre en œuvre et déplacés de la part d'un élu local de la République.

On va encore dire que je fais de « l'agribashing ». Alors là, je vais faire une énième mise au point : ce n'est pas le cas ! Des agriculteurs il y en a toujours eu et il en faudra toujours ! Même si beaucoup d'entre eux ont défiguré une partie de notre territoire sous la pression de responsables nationaux et internationaux ayant fait de cette activité une industrie et qui ne semblent pas vouloir changer de cap malgré toutes les recommandations scientifiques, j'ai espoir.

J'ai l'espoir que le poids de la raison l'emportera. Le chevelu du nord du département est balaféré au gré des drainages et de l'arasement des haies et autres espaces boisés transformés en sylviculture intensive ou en champs de maïs. Les nappes souterraines, celles qui nous permettent de boire, sont polluées par les S-métolachlores sur l'ensemble du territoire national. Bref, j'arrête là. Nous savons désormais tous ! Mais lorsque je vois que les principaux stands publicitaires vous accueillant au dernier salon international de l'agriculture à PARIS sont tenus par les vertueuses marques MacDonald et Knacki Herta, je me dis qu'on n'a pas fini de porter une lourde croix sur notre dos ...

Ce qui me fait penser à cette fameuse expression de « souveraineté alimentaire » ... La menace suprême que l'on fait peser sur l'ensemble de la population alors que nous exportons 50% des céréales que nous produisons et que 70% du reste sert à nourrir le bétail ! Ah oui, j'oubliais, la géopolitique... N'oublions pas que la souveraineté alimentaire est un concept initié par ... les altermondialistes ... Bel exemple de galvaudage repris au plus haut sommet de l'Etat puisqu'inscrit dans l'intitulé d'un ministère. Pourtant sensibilisé à toutes ces problématiques et donc attentif, je ne vois pas poindre de changement de pratiques. C'est cependant ce que l'on nous avait promis. Nous attendons encore !

Je parle beaucoup de l'eau.... C'est vrai ! C'est légitime non ? Et ben je vais continuer un peu....

Le contexte énergétique est très compliqué. La guerre en Ukraine et le démantèlement de notre production nucléaire pour des raisons qu'il ne m'appartient pas ici de commenter, imposent à chacun de diminuer sa consommation tout en se montrant vertueux collectivement quant à l'origine énergétique utilisée. C'est quasiment la quadrature du cercle ! Les énergies propres et renouvelables sont donc montées au pinacle ! Mais l'éolien, c'est pas beau et ça tue les oiseaux, mais les installations photovoltaïques ne durent pas longtemps et ne produisent pas la nuit ...

Que reste-t-il ? L'eau pardi ! Et voilà, qu'à grand coups de lobbying bien ciblés on veut faire croire que réinstaller des turbines surtout le réseau hydrographique national va résoudre le problème. Combien de fois n'avons-nous pas entendu ces derniers mois que « grâce à la réfection de son moulin M. Turbinette produit désormais de l'électricité pour tout un village » Merveilleux ! Mais l'on oublie de dire que M. Turbinette permet à plusieurs familles de produire quoi ??? L'éclairage de leur cuisine et de leurs chiottes ! Pas plus ! Même si tout le réseau hydrographique était équipé, au mieux il produirait 2% des besoins électriques nationaux. Le jeu en vaut-il la chandelle ? Détruire, car c'est de cela dont il s'agit, toute une biodiversité aquatique en interrompant la continuité des cours d'eau garante de leur bonne santé est-il acceptable pour satisfaire in fine une poignée de nantis et engraisser les fabricants de turbines ? Je pose la question.

A propos de l'hydroélectricité se pose l'autre problème lié à sa production de masse. Celle-ci est indispensable et nous sommes concernés ici par la production de la vallée de la Dordogne, importante nationalement et souvent variable d'ajustement au niveau international. Oui, les grands barrages ont inondé la haute vallée de la rivière Espérance et une grande partie de ses affluents, oui ils causent des problèmes de variations de débits à des périodes importantes pour la vie piscicole. Ils ont supprimé une grande partie des frayères du poisson Roi, le saumon. Ils perturbent parfois la reproduction du brochet autre espèce emblématique. Ils sont accusés de gâcher les vacances de quelques payeurs qui, contrairement à nous, ne paient pas la redevance sur les milieux aquatiques. Oui mais ...

En ce qui concerne la vallée Dordogne (je ne cite volontairement qu'elle), Electricité de France Hydro, consent à fournir des efforts pour diminuer tout ceci. La convention éclusée signée dans les années 2000 est un bon exemple. Elle est même en cours de toilettage pour encore mieux être efficace. Des équipements visant à favoriser la montaison et la dévalaison des poissons migrateurs, si difficiles à concevoir et à financer sont construits. Sur l'axe Dordogne, EDF est un véritable partenaire, certes contraint par ses impératifs que nous saisissons tous, mais toujours à l'écoute et constructif.

Nous arrivons aux poissons ! Je viens d'évoquer les poissons migrateurs. La situation est grave. Mis à part 2020, et le fameux printemps COVID qui avait bizarrement été une année sursaut pour eux et notamment le saumon, les 20 dernières années ont été catastrophiques. Des millions d'euros sont légitimement injectés dans la machine, notamment via MIGADO, mais les résultats sont inquiétants, vous avez vu les chiffres ce matin. Il ne faut pas baisser les bras car aucune espèce n'a pour l'heure disparu. Il s'agit de s'attaquer à toutes les causes identifiées ou restant à identifier. C'est notamment ce que font les fédérations de pêche en attaquant depuis 2 ans les PLAGEPOMI au tribunal administratif qui nous donne raison à chaque fois en référé avant d'avoir jugé sur le fond. Nos griefs ne sont pas dirigés vers telle ou telle corporation de pêcheurs. Elles ont uniquement pour but d'imposer à l'Etat son devoir de tout envisager pour tenter de faire inverser la tendance. Je vous rappelle au passage que tout ce qui est mis en œuvre pour sauver les poissons migrateurs est bénéfique à toutes les autres espèces et d'une manière générale à la rivière considérée dans son ensemble.

A propos de travaux, de restaurations de rivières et d'aménagements halieutiques, comment ne pas parler de tout ce qui se fait sur nos cours d'eau. Je pars des opérations modestes mais efficaces que vous, AAPPMA, réussissez à mettre en place avec la bienveillance et les conseils des techniciens de votre fédération. J'évoque les travaux de plus grande ampleur, qu'ils concernent des travaux à vocation environnementale ou structurante. Les cales à bateau font parler d'elle car jugées parfois trop onéreuses.

Elles constituent toutefois un investissement sur le long terme et des portes d'entrée indispensables aux pêcheurs, favorisant la diversité des pratiques et le tourisme pêche, mais également une assurance multi usages. Cette notion d'usages multiples est fondamentale. L'intérêt général. C'est pour cela que tout le monde met la main à la poche : la région, le département, les COMCOM, les communes, les syndicats de rivière, EPIDOR, EDF et la fédération de pêche. A l'avenir, pour des raisons bien nécessaires et compréhensibles, les opérations de grande ampleur auront désormais un caractère plus tourné vers la restauration des milieux, sur l'ensemble du territoire.

Ce dernier est aussi doté de structures qui se spécialisent dans la gestion des milieux aquatiques : les syndicats de rivières et toutes les structures à compétence GEMAPI sont désormais bien organisées et œuvrent avec efficacité. Ils constituent pour nous de précieux alliés.

Parmi les très gros chantiers, comment ne pas évoquer le LIFE Dordogne porté par EPIDOR, ce programme est ambitieux et remarquable. Il apportera une belle plus-value à la vallée et sans aucun doute constituera un magnifique exemple des réparations que l'homme peut apporter pour réparer des écosystèmes meurtris.

Nous allons tout de même parler un peu poissons et halieutisme. En commençant par parler ... des oiseaux ! Et oui ! Nous sommes ici tous attachés à la protection de la biodiversité mais parfois, l'homme une fois de plus commet des erreurs en voulant protéger. Le cormoran en est le parfait exemple ! Pour des raisons anthropiques dont les pêcheurs à la ligne ne sont pas responsables, il envahit le réseau hydrographique européen. Bénéficiant d'une protection, ce volatile a tout de même fait l'objet d'une régulation rigoureusement encadrée durant de nombreuses années. C'est donc qu'il existait de légitimes raisons ! Puis subitement, l'Etat, lassé que les arrêtés préfectoraux de régulation soient attaqués par la LPO, a décidé fin 2022 de ne plus autoriser la régulation sur les eaux libres françaises, c'est à dire quasiment partout. Le résultat ne se sera pas fait attendre. L'oiseau noir exclusivement piscivore pullule et, opportuniste qu'il est, s'attaque à tous les poissons, qu'ils soient en danger comme les migrateurs ou les salmonidés mais aussi à tous les autres. Ce qui est franchement décourageant, c'est que pour protéger une espèce qui n'est pas reconnue en danger par les instances scientifiques européennes, on fasse fi des dégâts qu'il cause ! En Dordogne, nous allons rapidement doubler la perte de plus de 100 tonnes de poissons par an sérieusement estimée voici 3 ans. La fédération nationale de la pêche en France a saisi le tribunal administratif mais a évidemment été déboutée en référé alors que dans le même temps certains états limitrophes à notre pays payent des fusils à leurs agents pour continuer à assurer cette indispensable régulation. Comprendra qui voudra ... L'affaire n'est toutefois pas définitivement réglée et les pêcheurs ne lâcheront pas le morceau comme cela !

Autre affaire inquiétante : le silure. Il s'agit d'un autre sujet très sensible et délicat à appréhender. Arrivé voici une quarantaine d'années, son aire de répartition ne cesse de croître profitant d'une durée de vie très longue mais aussi du réchauffement des eaux fluviales. Entre ceux qui voudraient le voir éradiqué alors que c'est techniquement impossible en eaux libres, ceux qui en ont fait leur poisson de sport préféré, ceux qui l'accusent de tous les maux constituant le parfait bouc émissaire ou l'arbre qui cache la forêt, il est difficile d'adopter une position très objective. Les études à son sujet sont encore peu nombreuses et pertinentes. Tous ceux qui en ont les prérogatives s'y intéressent. Nous en faisons évidemment partie.

Ce matin, nous avons abordé les problématiques liées au changement climatique et donc au réchauffement des eaux. Le raccourci consistant à affirmer que les salmonidés vont disparaître est un peu rapide. Certes, de longs étiages ne favorisent pas la vie de la truite. Mais la chaleur n'en est pas l'unique cause. En tout cas, elle ne fait que mettre en évidence les conséquences des erreurs commises par l'homme. Nous initions en Dordogne, une étude visant à connaître plus précisément les raisons de la diminution de l'aire de répartition de la truite fario, poisson emblématique. Et nous commençons à avoir quelques surprises. Nous y reviendrons plus précisément l'an prochain.

Je m'adresse à vous depuis un petit moment déjà et vous pourriez me dire : que de mauvaises nouvelles !

Soyons objectifs et surtout confiants. Les points de satisfactions sont nombreux puisque nos effectifs restent stables depuis longtemps même si ce début d'année voit une baisse se profiler. Les forts étiages de 2022 tout comme la situation sociale difficile en sont manifestement à l'origine. Néanmoins, il ne saurait être question de baisser les bras, bien au contraire !

Notre engagement reste total car les enjeux sont importants. Notre politique générale de communication et d'éducation à l'environnement prend de l'ampleur, grâce à nos animateurs, grâce à vous AAPPMA, avec un soutien précieux de la région et du département qui nous accompagnent significativement. Nous nous adressons à tous les publics et à tous les pêcheurs locaux et touristes. Nos actions sur le terrain visent à améliorer les offres en nous adaptant aux changements de pratiques halieutiques. Nous ne remercierons jamais assez tous ceux qui, convaincus du bien-fondé de nos actions, nous soutiennent financièrement et techniquement. Je les ai déjà en partie cités mais la liste exhaustive se trouve dans le rapport papier qui vous a été distribué.

Oui, nous devons poursuivre nos actions. Oui, malgré tout ce que j'ai pu déclarer précédemment, nous sentons émerger enfin une prise de conscience collective et politique à propos des efforts immenses qui vont devoir être réalisés. Les combats à mener sont nombreux et complexes. L'Etat doit évidemment être le super catalyseur en prenant des vraies décisions, fermes, en arrêtant de permettre de déroger à tout ce que le parlement met en place. Faisons appliquer la Loi. A ce sujet, j'évoquerai comme tous les ans la problématique liée à la quasi absence de la police de la pêche pour des raisons évidentes : le manque de moyens donnés par l'Etat à ses agents pour assurer leurs missions régaliennes touche beaucoup de domaines et pas des moindres. La police de l'eau et de la pêche ne doit pas être abandonnée. D'ailleurs en Dordogne, nous avons connaissance d'un certain regain d'activité bien appréciable à ce sujet notamment de la part de l'OFB. Nous nous en félicitons et je me permets de vous en remercier.

Alors, nos actions nous allons les poursuivre ! Tous ensemble et avec l'aide des services de l'Etat et de ceux qui ont bien saisi l'importance de notre réseau, sa réelle implication dans la protection de l'environnement, sa dynamisation des territoires et ses valeurs sociales. Car nous ne sommes pas des « anti tout » : nous voulons servir l'intérêt général, construire avec tout le monde et pour tout le monde !

Ce réseau, il faut le faire vivre, évoluer et le professionnaliser encore plus. Du plus haut sommet de nos instances jusqu'aux plus petites associations, la foi est présente. Soyons à la hauteur, faisons tout pour l'être. Votre fédération est dynamique et l'engagement de ses salariés et de ses élus est total. Il en est de même pour vous, je le sais. Nous sommes courageux et vous êtes courageux.

« Le courage c'est de chercher la vérité et de la dire. » J.Jaurès

Chers amis, merci beaucoup pour votre attention.